

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9298

Mercredi 21 Avril 2021

Le surplace insolite d'une régularisation à l'italienne

Aucune suite donnée à des dizaines de milliers de dossiers déposés depuis un an



Pages 2 et 3

Le Maroc dénonce l'obstruction algéro-polisarienne du processus de nomination d'un Envoyé personnel au Sahara Omar Hilale : *L'Algérie doit assumer ses responsabilités en contribuant pleinement au processus des tables rondes*



Page 4

Le déficit budgétaire se creuse pour le deuxième mois consécutif

Mois	Indicateur	2020	2021
Janvier	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Février	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Mars	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Avril	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Mai	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Juin	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Juillet	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Septembre	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Octobre	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Novembre	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Décembre	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0
Année	Indice des prix à la consommation	100,0	100,0

Page 17

Coupe de la Confédération Match capital pour la RSB Sortie sans enjeu pour le Raja



Page 24

Libé Ramadan

La triche lors des examens en ligne laisse craindre des diplômés dévalués en Grèce



Pages 9 à 16

Le surplace insolite d'une régularisation à l'italienne



Qu'en est-il de la mise en œuvre du décret "Rilancio" (Relance, en français), visant à régulariser la situation administrative des migrants irréguliers travaillant dans les secteurs de l'agriculture et de l'aide à domicile ? En effet, le gouvernement italien a adopté, le 13 mai 2020, un décret permettant aux travailleurs en séjour irrégulier de régulariser leur situation en faisant la demande entre le 1er juin et le 15 août 2020. 18.328 Marocains en séjour irrégulier sont concernés.

Lenteur dans la cadence

Pour Aziz Kattouf, militant des droits de l'Homme installé à Milano, ladite campagne de régularisation



Aucune suite donnée à des dizaines de milliers de dossiers déposés depuis un an

traîne encore et peine à atteindre son rythme de croisière. « Selon nos sources, plusieurs demandes ont été déposées auprès des préfectures, via des avocats, des agences spécialisées ou via des emails, mais le nombre des dossiers traités reste très restreint. Sur 207.000 dossiers, le taux de traitement n'a pas dépassé jusqu'au février dernier 0,7% », nous a expliqué notre interlocuteur. Et de poursuivre : « À Milano, à titre d'exemple, sur 27.000 dossiers déposés, les autorités traitent seulement 16 par semaine. Dans d'autres villes, c'est pire, tel est le cas à Naples où aucune réponse n'a été donnée aux 19.000 dossiers déposés ».

Selon des chiffres fournis par notre source, les dossiers déposés par les travailleurs agricoles ont atteint 30.694, soit 15% du total. Les Albanais arrivent en tête avec 5.176 dossiers, suivis des Marocains (4.556) et des Indiens (4.488). En quatrième place, il y a les Pakistanais (3.084) talonnés par les Bangladeshis (2.222). Ces derniers sont suivis par les Tunisiens, les Sénégalais, les Chinois, les Égyptiens et les Algériens. L'ONG France terre d'asile a indiqué que l'agriculture a été parmi les secteurs menacés puisque, d'ordinaire, les exploitations fonctionnent grâce aux travailleurs saisonniers en provenance de pays d'Europe de l'Est, bloqués dans leur pays depuis la fermeture des frontières. « Inquiètes de la perte des récoltes, d'une pénurie alimentaire et de l'effondrement du secteur, les autorités italiennes ont décidé de régulariser pour six mois environ 400.000 personnes sans papiers qui travaillent dans l'agriculture, en plus des 100.000 qui exercent dans le domaine de l'aide

Le décret "Rilancio" en détail

Qui peut soumettre une telle demande ?

Employeurs italiens ou citoyens d'un Etat membre de l'Union européenne, ou employeurs étrangers en possession du permis de séjour prévu à l'article 9 du décret législatif du 25 juillet 1998, n. 286, et modifications ultérieures.

Qui est le destinataire de cette demande ?

Les ressortissants étrangers qui ont été soumis à des enquêtes dactyloscopiques avant le 8 mars 2020 ou qui ont séjourné en Italie avant la date susmentionnée, en vertu de la déclaration de présence, faite conformément à la loi du 28 mai 2007, n. 68, et qui, dans les deux cas, n'ont pas quitté le territoire national depuis le 8 mars 2020. La règle vise donc exclusivement les travailleurs ayant une relation de travail existante et / ou dont l'employeur est "disponible" pour recrutement ou confirmation. Contrairement aux régularisations des années passées, la délivrance d'un titre de séjour pour la recherche d'un emploi n'est pas envisagée, même pas dans le cas où l'employeur, contrairement à ses intentions et à sa volonté, n'est pas en mesure de stipuler le contrat de travail.

Cependant, de nombreux étrangers ne pourront pas accéder à la procédure car ils ne peuvent pas apporter la preuve de leur présence sur le territoire italien vu qu'ils n'ont jamais été soumis à des enquêtes dactyloscopiques et n'ont jamais fait l'objet d'empreintes digitales ni au moment de leur entrée ni pendant leur séjour sur le territoire national. En l'absence de constatations dactyloscopiques, les travailleurs peuvent encore être admis à la procédure, dans tous les cas, si ils sont en mesure de prouver l'existence d'une relation de travail préexistante au regard de la demande dans les secteurs professionnels mentionnés dans la législation.

En revanche, les ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour expiré le 31 octobre 2019, non renouvelé ou converti en un autre titre de séjour, ont la possibilité de demander et d'obtenir un titre de séjour temporaire, valable uniquement sur le territoire national, pour une durée de six mois à compter de la présentation de la candidature. Le permis sera converti à condition que les personnes susmentionnées soient présentes sur le territoire national au 8 mars 2020 et aient exercé une activité de travail avérée, dans les secteurs visés au paragraphe 3, avant le 31 octobre 2019.

Les secteurs concernés ?

Le décret vise exclusivement les travailleurs employés dans les activités suivantes :

- agriculture, élevage, pêche, aquaculture et activités connexes;
- l'assistance à la personne pour elle-même ou pour les membres de sa famille.
- travail domestique pour répondre aux besoins de la famille.

Il reste, donc, et de manière totalement injustifiable, exclu d'autres activités de production de biens et de services, en particulier le secteur de la construction, où historiquement le poids des travailleurs étrangers non déclarés est important. Une discussion est ouverte sur l'extension de l'application dudit décret à d'autres secteurs d'activités.

A noter, enfin, qu'il n'y a pas de limite du nombre de travailleurs pouvant bénéficier de la procédure de régularisation, car il n'y a qu'un seul critère retenu, à savoir la date de présence sur le sol italien. En effet, seules les candidatures déposées du 1er juin au 15 juillet 2020 sont valables.

Source : Elena Gambirasio, « Decreto Rilancio: la procedura di emersione dei rapporti di lavoro », 28/05/2020



à domicile », précise-t-elle.

Concernant les domestiques, le nombre de dossiers s'est élevé à 176.848, soit 85% du total. Les Marocains arrivent en quatrième place avec 14.328 derrière les Ukrainiens (18.639), les Bangladeshis (16.102) et les Pakistanais (15.614). Les Marocains sont suivis par les Péruviens (13.711), les Albanais (11.671), les Chinois (10.509), les Indiens (8.732) et les Egyptiens (7.885).

Le rapport technique accompagnant le décret "Rilancio" estime qu'il pourrait y avoir environ 220.000 demandes de régularisation de travailleurs étrangers, y compris des ouvriers, des soignants et des aides à domicile, avec des revenus pour les caisses de l'Etat italien d'environ 94 millions d'euros.

La Covid-19 en est la cause

Pour les autorités italiennes chargées de ce dossier, ce retard est dû au contexte de propagation du Coronavirus. En effet, l'Italie était l'un des pays les plus meurtriers par l'épidémie de coronavirus. Le pays dénombre plus de 114.000 morts à ce jour et plus de 3,7 millions de personnes atteintes du virus. A noter qu'une partie de

l'Italie est confinée depuis lundi 15 mars. Un argument que ne partage pas Aziz Kattouf qui estime qu'il y a trop de tergiversation voire de négligence de la part des autorités italiennes qui ne semblent pas donner la priorité à ce dossier. « La preuve, précise-t-il, même les sans-papiers qui ont réussi à passer la première étape (la signature d'un contrat de travail au sein de la préfecture), doivent attendre presque une année pour qu'ils puissent apposer leurs empreintes ».

En effet, les candidats à la régularisation doivent faire leurs demandes et attendre une notification de la part de la préfecture indiquant les documents à fournir. Une fois cette étape achevée, un rendez-vous est fixé avec la présence de l'employeur pour conclure le contrat de travail. Les heureux candidats doivent, par la suite, apposer leurs empreintes et attendre leur titre de séjour.

Des problèmes en suspens

« Face à ce retard de la part des autorités italiennes, nous avons créé, en tant qu'activistes et militants de plusieurs ONG, une coordination qui a réussi à organiser deux sit-in et une rencontre avec les responsables de ces dossiers. L'ensemble de ces actions ont poussé le gouvernement à annoncer l'affectation de 800 fonctionnaires pour accélérer le traitement des dossiers qui seront répartis sur l'ensemble des préfectures italiennes », nous a indiqué Aziz Kattouf qui reste, pour autant, pessimiste quant au sort de cette campagne de régularisation. « Il faut rappeler que la ligue du Nord, représentée par trois ministres dans le nouveau gouvernement Draghi, a été contre la régularisation. Les Frères d'Italie (Fratelli d'Italia) sont également contre toute régularisation des sans-papiers. Ils ont même appelé à son annulation. De son côté, le gouvernement Draghi a indiqué qu'il y a beaucoup de dossiers à traiter dans un délai de six mois dont celui de la régularisation. Et c'est pourquoi il y avait affectation des 800 fonctionnaires embauchés avec des CDD et chargés uniquement de ce dossier. Mais ce nombre de fonctionnaires est insuffi-

sant face à l'importance du nombre des dossiers déposés. Ceci d'autant plus que d'autres problèmes persistent comme les pièces justificatives justifiant la résidence sur le sol italien avant mars 2020. En effet, il y a des différences notables entre les préfectures concernant les documents à fournir, car si certains fonctionnaires affichent plus de souplesse, d'autres sont plus rigides », nous a-t-il déclaré avant de souligner que les travailleurs sans papiers sont également victimes d'abus, de fraude ou de chantage de la part de leurs employeurs dont certains exigent de l'argent pour remplir les dossiers de régularisation. En effet, les employeurs pourront faire une demande de régularisation de leurs employés en payant une contribution forfaitaire de 400 à 500 € pour les travailleurs domestiques et 900 euros pour les ouvriers agricoles. « Il y a d'autres problèmes plus importants comme l'interdiction aux migrants irréguliers d'ouvrir un compte bancaire et de se déplacer sans autorisation. Même les migrants réguliers ont du mal à renouveler leur titre de séjour et doivent attendre des mois et des mois. Le combat semble donc de longue haleine », a conclu Aziz Kattouf.

Hassan Bentaleb

Des quotas par décret

L'entrée régulière pour raison de travail est donc subordonnée à la promulgation du décret (qui n'est plus systématique depuis la loi Bossi-Fini de 2002) et à l'autorisation de travail dans la limite des quotas indiqués dans ce décret.

Cette subordination est déjà critiquable dans la mesure où toute mauvaise programmation des flux crée inévitablement de la clandestinité puisqu'elle empêche toute entrée régulière. En outre, le mécanisme légal est tel que, formellement, il ne peut y avoir de rencontre entre l'offre et la demande de travail avant la délivrance du visa.

Il est évident qu'une telle disposition ne tient pas compte des réalités de l'immigration et du marché du travail (en Italie, mais aussi probablement ailleurs) qui n'est plus caractérisé par de grandes firmes à la recherche d'une main-d'œuvre interchangeable mais par des petites entreprises pour lesquelles la connaissance directe du travailleur est essentielle. Cette dernière exigence est par ailleurs absolument nécessaire en matière de travail domestique, un secteur très important occupé presque intégralement en Italie par la main-d'œuvre étrangère.

Comme la loi empêche la rencontre préalable entre offre et demande de travail, il va de soi qu'elle génère un système dans lequel la clandestinité et le travail au noir sont un préalable nécessaire. C'est, en effet, seulement par l'irrégularité que peuvent se rencontrer le travailleur et l'employeur, et c'est durant cette période que le travailleur pourra être « expérimenté » par l'employeur et que celui-ci pourra décider soit d'entamer la procédure pour la délivrance du visa (à condition que le décret sur les quotas soit sorti), soit de licencier le travailleur.

Un système ainsi conçu génère des problèmes et fait courir des risques surtout à l'étranger qui, pour devenir un sujet juridiquement visible, c'est-à-dire muni d'un permis de séjour, doit attendre la promulgation du décret sur les quotas, espérer que l'employeur demande pour lui une autorisation, essayer de ne pas se faire prendre lors d'un contrôle de police auquel cas l'expulsion qui s'en suit est un motif d'exclusion de tout visa non seulement pour l'Italie mais pour l'espace Schengen. Entre-temps, durant la période nécessaire de clandestinité, le travailleur étranger privé de ses droits constitue en conséquence une cible de pression facile pour l'employeur.

L'exclusion de la possibilité légale de rencontre préalable entre offre et demande de travail a consacré l'échec de la tentative de maîtrise effective des flux migratoires, en générant non seulement de la clandestinité (rappelons que la « régularisation » effectuée quatre ans seulement après l'entrée en vigueur du Texte unique a concerné environ 700 000 étrangers) mais aussi une énorme quantité de travail illégal avec de graves conséquences pour le système économique et social italien. Et c'est bien la loi qui est à l'origine d'un « effet de mise en clandestinité » en imposant, en pratique, que la première phase du processus migratoire s'effectue irrégulièrement. On doit toutefois préciser que, à l'origine, le Texte unique prévoyait un autre mécanisme, supprimé depuis par la loi « Bossi-Fini », qui permettait la délivrance d'un nombre annuel limité de visas, toujours décidé par décret, « en vue d'une recherche sur le marché du travail » en faveur d'étrangers qui n'avaient pas encore d'employeur mais qui étaient autorisés à entrer en Italie justement pour en trouver un. Ceux qui obtenaient un tel visa disposaient d'une année pour trouver un travail, obtenant alors la délivrance d'un permis de séjour.

Source : Article extrait du Plein droit n° 61, juin 2004, « Immigrés mode d'emploi », Le modèle italien « usa e getta », Nazzarena Zorzella, avocate à Bologne (Italie).

MINISTERO DELL'INTERNO	
NAZIONALITA' DEL LAVORATORE	
LAVORO DOMESTICO	
Nazionalità Lavoratore (TOP 10)	Moduli Domestici Invalsi
Ucraina	18639
Bangladesh	16102
Pakistan	15614
Sakartvelo	15186
Marocco	14328
Perù	13711
Albania	11671
Cina	10509
India	8732
Egitto	7885
Altra	44471

176.848
Totale Moduli Domestici Invalsi

MINISTERO DELL'INTERNO	
NAZIONALITA' DEL LAVORATORE	
LAVORO SUBORDINATO	
Nazionalità Lavoratore (TOP 10)	Moduli Subordinati Invalsi
Albania	5176
Marocco	4556
India	4488
Pakistan	3084
Bangladesh	2222
Turchia	1936
Senegal	1265
Cina	1235
Egitto	911
Algeria	806
Altra	4995

30.694
Totale Moduli Subordinati Invalsi

Le Maroc dénonce l'obstruction algéro-polisarienne du processus de nomination d'un Envoyé personnel au Sahara

Omar Hilale : *L'Algérie doit assumer ses responsabilités en contribuant pleinement au processus des tables rondes*



Dans une lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies, à la veille des consultations du Conseil sur la question du Sahara marocain, prévues le 21 avril, l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a mis à nu les obstructions, blocages et atteroiements de l'Algérie et du Polisario au sujet de la nomination d'un Envoyé personnel du Secrétaire général et la reprise du processus politique onusien, battant en brèche les amalgames et la confusion que l'Algérie tente de créer à ce sujet.

A cet égard, Omar Hilale a souligné que le Maroc a promptement accepté les propositions du Secrétaire général de l'ONU pour les nominations, d'abord, de l'ancien Premier ministre roumain, Petre Roman, en décembre 2020, et par la suite, de l'ancien ministre des Affaires étrangères du Portugal, Luis Amado, le mois dernier, en tant qu'Envoyé personnel pour le Sahara marocain.

"A travers ses réponses positives et diligentes à ces propositions, le Maroc reconferme son engagement de soutenir les efforts exclusifs de l'ONU pour résoudre ce différend, ainsi que son respect des réso-

lutions du Conseil de sécurité", a déclaré le diplomate marocain.

"A l'opposé, l'Algérie et le Polisario continuent de bloquer le processus politique onusien. En moins de trois mois, ils ont refusé les deux propositions de nomination de Petre Roman et de Luis Amado. Ce qui constitue une violation flagrante de la résolution 2548, qui a demandé la nomination d'un nouvel Envoyé personnel dans les meilleurs délais", a-t-il rappelé.

"Cette obstruction constitue un affront à l'autorité du Secrétaire général et un dédain aux résolutions du Conseil de sécurité. Elle met à nu le double langage de l'Algérie et du Polisario: d'une part, ils appellent, en public et au plus haut niveau, à la nomination d'un Envoyé personnel et la reprise du processus politique, osant même critiquer le Secrétaire général pour l'absence d'un Envoyé. D'autre part, ils rejettent tous les candidats qualifiés et de stature internationale, proposés par le Secrétaire général", a martelé Omar Hilale.

Et d'ajouter que "l'Algérie et le Polisario devront assumer l'entière responsabilité de leur prise en otage du processus politique, tant demandée par le Conseil de sécurité".

L'ambassadeur Hilale a également rappelé que Sa Majesté

le Roi Mohammed VI a réaffirmé au Secrétaire général de l'ONU, lors de leur entretien

téléphonique du 16 novembre 2020, que le Maroc continuera de soutenir les efforts des Na-

tions unies dans le cadre du processus politique, qui devrait impliquer les véritables parties.

«Dans ce cadre, l'Algérie est la partie principale qui a créé et qui mobilise tous ses moyens pour pérenniser ce différend. Elle doit assumer ses responsabilités en contribuant pleinement au processus des tables rondes, tel que consacré par les résolutions 2440, 2468, 2494 et 2548 du Conseil de sécurité, afin de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis à la question du Sahara marocain», a-t-il insisté.

«L'initiative d'autonomie, dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc, et dont la prééminence, le sérieux et la crédibilité ont été consacrés dans les 17 résolutions du Conseil de sécurité depuis sa présentation en 2007, est et restera l'unique solution à ce différend», a conclu l'ambassadeur du Maroc.

Nasser Bourita s'entretient avec son homologue danois

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu lundi un entretien téléphonique avec le ministre des Affaires étrangères du Danemark, Jeppe Kofod, durant lequel les deux ministres ont loué l'excellence des relations bilatérales,



marquées par un dialogue politique régulier et une coopération économique très dynamique.

Les deux ministres ont convenu de renforcer les échanges pour mettre en place un agenda post-pandémie, à même de consolider le caractère stratégique et prioritaire de la coopération entre les deux pays, indique le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE dans un communiqué.

Cet entretien a permis à Nasser Bourita et à Jeppe Kofod d'échanger également sur les possibilités de coopération pour la lutte contre la Covid-19 et sur les différentes mesures engagées par les deux pays en matière de relance post-pandémie, ajoute la même source.

Le ministre danois, poursuit le communiqué, a tenu à saluer le Maroc, partenaire stratégique de l'UE, pour son rôle déterminant en tant que pôle de stabilité et de développement dans la région.

Les deux ministres ont réitéré l'intérêt de poursuivre la concertation au sein des instances internationales, pour promouvoir le multilatéralisme et la coopération dans plusieurs domaines prioritaires, notamment la lutte contre le changement climatique, relève le ministère.

Lancement des préparatifs de l'Aïd Al Adha

Huit millions d'ovins et de caprins seront identifiés

Huit millions de têtes d'ovins et de caprins devront être identifiées pour la célébration de l'Aïd Al Adha, a indiqué, lundi à Rabat, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Aziz Akhannouch.

En réponse à deux questions orales à la Chambre des représentants relatives aux programmes d'action du ministère pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche maritime et à la saison agricole de 2020/2021, il a relevé que le ministère veille à l'équipement de 30 souks temporaires pour l'Aïd Al Adha, mettant en exergue la publication d'une périodique conjointe avec le ministère de l'Intérieur pour le lancement du processus d'enregistrement des unités d'évaluation et d'immatriculation des ovins et caprins destinés à l'abattage.

Le ministre a relevé que l'évolution de l'état des céréales d'automne aura un impact positif sur le secteur de l'élevage, qui connaîtra une croissance de 3%, soulignant que le cheptel nation-

nal de près de 31 millions de têtes n'a pas connu de changement significatif, malgré deux saisons agricoles successives marquées par un manque de précipitations.

Cette situation s'explique par le soutien apporté aux éleveurs via le plan de sauvetage du cheptel déployé par le ministère, estime le responsable gouvernemental.

Sur un autre volet, le ministre s'est félicité des précipitations survenues à la fin du mois de novembre 2020, dont l'impact fut positif pour le lancement des opérations de plantation et de labour.

Aziz Akhannouch a affirmé que la superficie semée en céréales d'automne s'élève à 4,2 millions d'Ha, relevant que cette superficie est constituée à 44% de blé tendre, 34% d'orge et 22% de blé dur. La situation de 75% de la superficie semée est très satisfaisante, a-t-il ajouté.

Les légumineuses occupent environ 168.000 Ha, dont 6% en irrigué, tandis que la superficie semée en betterave à sucre est de 46.155 Ha, a-t-il souligné.



Une récolte de près de 3 millions de tonnes de betterave à sucre est prévue, malgré des ressources en eaux limitées dans les arrondissements de Doukkala et de Moulouya.

S'agissant de la canne à sucre, la superficie en place s'élève à près de 12.425 Ha, dont 10.260 Ha récoltable, a affirmé le minis-

tre, ajoutant que la production totale est estimée à 60.000 tonnes.

Concernant la culture des fruits et légumes, le ministre a indiqué que les efforts de tous les acteurs ont permis de mener à bien deux programmes importants, relevant que près de 109.000 Ha ont pu être réalisés

pendant la saison automnale et 31.470 Ha pendant la saison hivernale.

Par ailleurs, la plantation printanière de fruits et légumes sur une superficie de 91.600 Ha est en cours d'achèvement, afin de répondre aux besoins des marchés pendant l'été, a-t-il conclu.

La police à pied d'oeuvre pour faire respecter le couvre-feu nocturne



Depuis l'avènement du mois de ramadan et suite aux mesures prises le 7 avril par le gouvernement pour la lutte contre la propagation de la Covid-19, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur au Maroc, et l'instauration du couvre-feu nocturne, de 20H00 à 06H00, les services de la Sûreté nationale de Casablanca veillent à faire respecter toutes les mesures préventives décidées à cet effet.

L'avènement de ce mois de ramadan, comme celui de l'année précédente, coïncide avec une conjoncture particulière ca-

ractérisée par la persistance de la crise pandémique du nouveau coronavirus, ce qui a incité les services de la Sûreté nationale de la capitale économique à renforcer leur présence dans la métropole, pour faire face à la propagation de la Covid-19.

Le déroulement du mois de ramadan durant la soirée dans la capitale économique est tout à fait différent durant la journée, marquée par un grand trafic routier et d'intenses activités commerciales, jusqu'à l'heure de la rupture du jeûne où les gens regagnent leur domicile pour dé-

serter les quartiers et les avenues de la ville et céder la place aux seules forces de l'ordre qui sillonnent les différentes artères et espaces de la ville.

Ce silence nocturne est parfois brisé par le bruit de certains rares véhicules qui circulent la nuit, ce qui pousse les éléments de la police en place à les arrêter, en vue de s'assurer du motif de leur déplacement et savoir s'il est justifié ou non.

Une équipe de la MAP s'est arrêtée, dans la nuit de dimanche, sur le respect par la population des mesures relatives aux déplacements nocturnes, constatant que les avenues de la corniche de Casablanca, au centre-ville, différents quartiers et les principaux axes étaient complètement désertiques, aussi bien au niveau des piétons que des voitures, à l'exception des barrages de contrôle et de rares voitures qui subissent un contrôle rigoureux par les agents de police.

L'apparition de nouveaux variants de la Covid-19, qui continue de susciter des inquiétudes, a imposé à tous de nouvelles contraintes, incitant les services de la sûreté à une mobilisation générale et à la conjugaison de davantage d'efforts pour venir à bout de cette crise sanitaire.

Les services de la Sûreté de la capitale économique étaient depuis toujours mobilisés pour le maintien de l'ordre et la quiétude, ainsi que la protection des biens publics et privés, vu leur grande expérience et expertise accumulée dans une

ville de la taille de Casablanca où les défis sécuritaires sont énormes.

Ils sont tout à fait conscients de la tâche qui leur incombe pour faire respecter la décision d'interdiction des déplacements nocturnes, mais aussi des spécificités de cette grande ville qui requiert des efforts exceptionnels en matière de sécurité.

Dans ce contexte, les barrages, les points de contrôle fixes et les patrouilles mobiles travaillent d'arrache-pied pour faire respecter la loi, en vue de la protection de la population contre le nouveau coronavirus, surtout que la vie au Maroc lors d'un mois de ramadan normal est très mouvementée, marquée par les visites familiales, les déplacements nocturnes et les rassemblements dans différents espaces publics, cafés et autres.

Les rassemblements massifs, dans toutes leurs manifestations, suivis d'un relâchement et d'un manque de respect des mesures préventives, peuvent contribuer à la prolifération de la pandémie et par voie de conséquence à un nombre élevé de contaminations à la Covid-19. Ainsi, le respect des mesures de déplacements nocturnes imposées durant le mois sacré de ramadan, s'avère primordial, alors que le rôle des différents services de sécurité pour faire respecter ces mesures est indispensable pour la sécurité et le bien des citoyens.



Elargissement de la campagne de vaccination aux Etats-Unis et en Inde

Le verdict de l'EMA sur Johnson & Johnson devait être rendu hier



L'Agence européenne des médicaments (EMA) devait rendre son avis mardi sur le vaccin Johnson & Johnson contre le Covid-19, au moment où la vaccination s'est élargie à tous les citoyens aux Etats-Unis, une mesure que l'Inde va aussi appliquer à tous les adultes dès le 1er mai.

L'EMA, qui a son siège à Amsterdam, devait donner, mardi, une "conférence de presse virtuelle sur les conclusions à propos de l'évaluation de la sûreté" de ce vaccin unidose.

Cette décision est d'autant plus importante que plusieurs pays européens, dont la France, comptent sur ce vaccin pour accélérer leur campagne d'immunisation.

Or, l'incertitude sur la viabilité

du vaccin reste entière, alors que les autorités sanitaires américaines ont recommandé mardi dernier "une pause" dans l'utilisation du Johnson & Johnson afin d'enquêter sur l'apparition de cas graves de caillots sanguins chez plusieurs personnes aux Etats-Unis.

Toutefois, son utilisation devrait être de nouveau autorisée, peut-être accompagnée de "restrictions", et une décision devrait être rendue publique d'ici vendredi, a affirmé dimanche le conseiller médical de la Maison Blanche Anthony Fauci.

"Je pense que (la vaccination) reprendra, peut-être avec des restrictions. Je ne suis pas certain de ce que ce sera, si elles seront liées à l'âge ou au sexe, ou s'il sera simplement accompagné d'un avertisse-

ment", a-t-il affirmé.

En Inde, où la situation est rendue difficile face à une deuxième vague massive qui menace de submerger les hôpitaux, la capitale New Delhi est depuis lundi soir confinée pour une semaine.

"Le système de santé de Delhi est au point de rupture", a déclaré à la télévision le chef du gouvernement de la capitale, Arvind Kejriwal. "Si nous n'imposons pas maintenant un confinement, nous allons au devant d'une catastrophe encore plus grande".

L'ambition des autorités indiennes de vacciner toute la population adulte du pays se heurte toutefois à l'insuffisance des stocks de vaccins.

L'Inde a recensé lundi un nouveau record de contaminations:

273.810 cas sur 24 heures, dépassant la barre des 200.000 pour le cinquantième jour d'affilée.

Aux Etats-Unis, l'immense campagne de vaccination se poursuit à vive allure en dépit de la suspension mardi du vaccin Johnson & Johnson.

Quelque 50,4% des Américains de plus de 18 ans ont pu bénéficier d'au moins une dose de vaccin, et 32,5% sont entièrement vaccinés, notamment les seniors de 65 ans et plus, a indiqué dimanche la principale agence fédérale de santé publique du pays.

Au total, plus de 131,2 millions de personnes ont reçu au moins une injection tous les adultes sont autorisés depuis lundi à se faire vacciner.

"Nous avons assez de vaccins, vous devez être protégés et protéger vos voisins et votre famille", a dit le président Joe Biden dans une vidéo mise en ligne par la Maison Blanche. "Alors, s'il vous plaît, faites-vous vacciner".

En raison de la flambée de l'épidémie, le Premier ministre britannique Boris Johnson a annulé sa visite officielle en Inde, prévue fin avril. L'entrée au Royaume-Uni est désormais interdite aux voyageurs venant d'Inde, à l'exception des résidents britanniques qui devront observer une quarantaine.

La situation demeure précaire en Europe, même si certains pays, pressés par des opinions publiques expérées, desserrent quelque peu les restrictions sanitaires cette semaine. C'est le cas à divers degrés en Suisse, Belgique, Slovaquie, Slovaquie, à Monaco, au Portugal et au Danemark.

Le Portugal est ainsi entré lundi dans la troisième phase d'un dé-

confinement progressif entamé il y a un mois, avec la réouverture des centres commerciaux, de l'intérieur des cafés et des restaurants, des salles de spectacle, des lycées et des universités. En Slovaquie, un confinement de quatre mois a pris fin lundi, au grand plaisir de la population qui est descendue en masse dans les rues.

En Grèce, la quarantaine obligatoire de sept jours est levée pour les voyageurs résidents de l'UE, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, d'Israël, de la Serbie et des Emirats arabes unis, s'ils ont reçu deux doses de vaccin ou ont un test négatif au coronavirus.

Prudent assouplissement aussi dans le Pacifique avec l'entrée en vigueur lundi de la "bulle" permettant aux ressortissants d'Australie et de Nouvelle-Zélande de voyager sans quarantaine entre les deux pays, qui affichent tous deux un bon bilan face à la pandémie. Plusieurs autres pays d'Asie-Pacifique travaillent sur des projets similaires de "bulle".

De son côté et malgré des chiffres de mortalité toujours très élevés et un variant "brésilien" très contagieux, Rio de Janeiro a rouvert début avril ses bars et restaurants et a fait de même avec ses plages lundi.

L'épidémie a fait plus de 374.600 morts en un peu plus d'un an au total au Brésil, qui compte 212 millions d'habitants, un bilan largement sous-évalué selon les experts.

La pandémie a fait plus de 3 millions de morts dans le monde (au moins 3.020.765 décès), selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi à 10H00 GMT.

Un journaliste algérien écroué après un article sur le mécontentement des Touaregs

Un journaliste algérien a été inculpé lundi et écroué pour diffusion de fausses informations pouvant porter "atteinte à la sécurité publique" après un article sur un mouvement de protestation des Touaregs dans le grand sud de l'Algérie, selon une association de solidarité avec les détenus d'opinion.

Rabah Karèche, correspondant du quotidien francophone Liberté à Tamanrasset, a été "placé sous mandat de dépôt" après son audition par un juge d'instruction du tribunal de cette ville du Sahara algérien, a précisé le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Le journaliste de Liberté été pré-

senté à la justice après avoir passé la nuit de dimanche à lundi en garde à vue au commissariat central de Tamanrasset, selon l'édition web de Liberté.

Il avait été convoqué par la police dimanche à la suite de la publication le jour même d'un compte rendu informé sur une manifestation des Touaregs de l'Ahaggar, dans la même région, qui protestait contre un "nouveau découpage territorial".

Rabah Karèche, un journaliste expérimenté et respecté, établi de longue date à Tamanrasset, avait notamment rapporté que les habitants de cette région dénonçaient "l'expropriation de leurs terres au profit" des

wilayas (préfectures) de Djanet et d'Illizi, nouvellement créées dans le sud du pays, à la faveur d'un nouveau découpage territorial.

Les populations touarègues de l'extrême sud de l'Algérie, berbérophones, dénoncent régulièrement leur marginalisation économique et sociale au sein d'un Etat très centralisé.

Rabah Karèche "est journaliste à Tamanrasset, loin de la relative sécurité des rédactions algéroises. Rabah dérange car il dénonce depuis des années les magouilles de l'administration et de certains notables locaux", a tweeté le journaliste indépendant Tarik Hafid sous le hashtag #le jour-

nalisme-n'est-pas-un-crime.

Selon Liberté, il est reproché officiellement à M. Karèche la "création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société", la "diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public" et "l'usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale".

"Il va de soi que ce ne sont là que des accusations fallacieuses qui cachent mal une volonté de faire taire le journaliste et l'empêcher d'accomplir en toute objectivité son travail, comme l'attestent ses nombreuses

convocations, ces derniers mois par les services de sécurité", poursuit le quotidien, un des titres phares de la presse francophone algérienne.

"Connu pour son professionnalisme et son sérieux, Rabah Karèche a de tout temps fait de l'éthique et de la déontologie son sacro-sacre", ajoute Liberté qui dénonce "avec la plus grande énergie cette énième atteinte à la liberté de la presse et exige la libération immédiate" de son journaliste.

Une réforme du code pénal adoptée l'année dernière criminalise la diffusion de "fausses nouvelles (fake news)" qui portent "atteinte à l'ordre public".

Décès du président tchadien Idriss Déby Itno



Le président tchadien Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis 30 ans, est décédé mardi des suites de blessures reçues alors qu'il commandait son armée dans des combats contre des rebelles dans le nord durant le week-end, a annoncé le porte-parole sur la télévision d'Etat.

"Le président de la république, chef de l'Etat, chef suprême des armées, Idriss Déby Itno, vient de connaître son dernier souffle en défendant l'intégrité territoriale sur le champ de bataille. C'est avec une

profonde amertume que nous annonçons au peuple tchadien le décès ce mardi 20 avril 2021 du maréchal du Tchad", a annoncé le porte-parole de l'armée, le général Azem Bermandoa Agouna, dans un communiqué lu à l'antenne de TV Tchad.

M. Déby, 68 ans, militaire de carrière qui s'est emparé du pouvoir en 1990 à l'issue d'un coup d'Etat, promu au rang de Maréchal en août dernier, venait d'être réélu pour un mandat de 6 ans avec 79,32% des suffrages exprimés, selon des résultats provisoires énoncés lundi soir

par l'instance électorale nationale.

Des ministres et des officiers de hauts rangs avait indiqué lundi que le chef de l'Etat s'était rendu samedi et dimanche sur le front opposant son armée à une colonne de rebelles qui avait lancé une offensive à partir de bases arrières en Libye le jour du scrutin, le 11 avril.

Les rebelles, que l'armée avait assuré avoir défaits dans les combats, avaient affirmé dans un communiqué que M. Déby avait été blessé, mais l'information n'avait pas été confirmée de source officielle.

Mort de George Floyd

Place aux délibérations du jury

Le jury du procès du policier accusé de "meurtre" de George Floyd s'est retiré lundi pour délibérer sur la responsabilité de Derek Chauvin dans la mort du quadragénaire afro-américain, après une ultime journée au cours de laquelle accusation et défense ont exposé leurs arguments.

"Vous devez être absolument impartiaux", leur a dit le juge Peter Cahill, qui les a invités à "examiner les preuves, les soupeser et appliquer la loi" au terme de ce procès hors-norme, scruté dans le monde entier.

Le policier blanc de 45 ans est jugé pour meurtre, homicide involontaire et violences volontaires ayant entraîné la mort de George Floyd, qu'il avait interpellé avec trois autres agents pour une infraction mineure.

Pendant plus de neuf minutes, il avait maintenu son genou sur le cou du quadragénaire, qui était allongé sur le ventre, les mains menottées dans le dos.

Son agonie, filmée en direct par des passants, a choqué le monde et suscité des manifestations d'une ampleur historique contre le racisme et les violences policières.

"C'était un meurtre, l'accusé est coupable des trois chefs d'accusation et il n'y a aucune excuse", a asséné le procureur Steve Schleicher, en conclusion de son réquisitoire, qui a duré plus d'une heure et demie.

"Cette affaire est exactement ce à quoi vous avez pensé au départ, en regardant cette vidéo", a-t-il affirmé.

"George Floyd a supplié jusqu'à ce qu'il ne puisse plus parler", a-t-il dit. "Il fallait juste un peu de compassion et personne n'en a montré ce jour-là", a ajouté le procureur, fustigeant le policier demeuré impassible face aux supplications de sa victime et des passants.

"L'accusé n'est pas jugé parce qu'il est policier" mais "il est jugé pour ce qu'il a fait", a souligné



Steve Schleicher, estimant que Derek Chauvin avait "trahi son insigne".

Mais pour son avocat, Derek Chauvin a agi de manière "raisonnable" lors de l'arrestation mouvementée du quadragénaire à l'imposant gabarit, le 25 mai 2020 à Minneapolis.

L'accusation a échoué à apporter la preuve du contraire "au-delà du doute raisonnable, et M. Chauvin doit par conséquent être déclaré non-coupable", a affirmé Eric Nelson après près de trois heures de plaidoirie.

Selon lui, George Floyd est décédé de la conjonction de problèmes cardiaques et de consommation de drogues -- du fentanyl, un opiacé, et de la méthamphétamine, un stimulant -- "dans le contexte" d'une immobilisation par la police, mais celle-ci n'a pas provoqué son décès, affirme-t-il.

"Les policiers sont des êtres humains et ils peuvent faire des erreurs dans des situations très stressantes", a-t-il admis, suggérant que "la frustration" bruyante

des passants pouvait représenter une menace et avait détourné l'attention de Derek Chauvin du sort de George Floyd.

Le policier, en costume clair et chemise bleue, a suivi la plaidoirie sans porter de masque, semblant concentré sans manifester d'émotion.

Derek Chauvin a refusé de témoigner, faisant usage du droit de tout accusé aux Etats-Unis de ne pas apporter de témoignage susceptible de l'incriminer.

L'objectif d'Eric Nelson est de semer le doute dans l'esprit du jury, qui doit rendre un verdict unanime sur chacune des trois charges. L'ex-policier encourt jusqu'à 40 ans de prison.

Les condamnations de policiers pour meurtre sont très rares, les jurés ayant tendance à leur octroyer le bénéfice du doute.

Si le jury ne parvient pas à se mettre d'accord sur l'ensemble des charges, le procès sera déclaré "nul".

Tout autre scénario qu'une

condamnation inquiète les autorités locales.

Le procès se tient dans un climat de fortes tensions et de manifestations quotidiennes après la mort récente d'un jeune homme noir en périphérie de Minneapolis.

Daunte Wright, un Afro-Américain âgé de 20 ans, a été tué par une policière blanche lors d'un banal contrôle routier dans la banlieue de cette grande ville du nord des Etats-Unis.

Minneapolis s'était déjà embrasée après la mort de George Floyd, et les commerces se sont de nouveau barricadés derrière des planches en bois.

Plus de 400 personnes ont défilé lundi dans les rues de la ville pour demander la condamnation de Derek Chauvin, chantant "le monde observe, nous observons, faites ce qui est juste".

Marchant derrière une banderole réclamant "justice pour George Floyd", ils ont croisé sur leur chemin des soldats de la Garde nationale, les observant

près de véhicules blindés.

Tenu de camouflage, et fusil mitrailleur en bandoulière, ces militaires patrouillent depuis plusieurs semaines dans les rues de la ville, en marge de ce procès sous haute-tension.

Rodney Floyd, l'un des frères de George, a fait part plus tôt dans la journée, de sa gratitude pour les messages de soutien "venus du monde entier" à sa famille, dont plusieurs membres ont suivi les débats depuis le 29 mars.

"J'espère que les jurés vont rendre le bon verdict", a dit à l'AFP Courtenay Carver, un travailleur social afro-américain de 56 ans.

Janay Clanton, une habitante de Minneapolis, a expliqué qu'elle se préparait "au pire" si Derek Chauvin n'était pas reconnu coupable.

L'issue du procès aura aussi un impact sur celui des trois autres agents, qui doivent être jugés en août pour "complicité de meurtre".

Le point de basculement Dark-Money



Les tribunaux américains sont assésés par des intérêts spéciaux de droite. Ils veulent truquer le système judiciaire fédéral pour favoriser les grands employeurs par rapport aux travailleurs, les mégabanques par rapport aux petites entreprises et les fabricants d'armes à feu par rapport aux victimes d'armes à feu. A maintes reprises, l'agenda politique poussé à travers la Federalist Society, un groupe qui a fait plus que tout autre pour déplacer le système judiciaire fédéral d'extrême droite, est devenu la loi du pays aux dépens de tout le monde. Et maintenant, si cette opération aboutit dans une affaire peu remarquée devant la Cour suprême, des intérêts secrets consolideront leur suprématie dans le droit constitutionnel américain pour les générations à venir.

En tant que présidents des sous-comités du Sénat et de la Chambre sur les tribunaux, nous avons observé de près l'empêchement alarmant de l'argent noir sur le système judiciaire. Les intérêts non divulgués exerçant cette influence ont dicté les trois dernières nominations à la Cour suprême, puis ont fait pression sur le Sénat pour qu'il fasse passer les candidats, notamment en dépensant des millions de dollars dans des campagnes publicitaires nationales à la télévision et à la radio (en particulier pour le juge Brett Kavanaugh lors de sa nomination).

Après avoir aidé à installer des juristes sympathiques à la magistrature fédérale, un réseau de groupes juridiques interconnectés financièrement se reliait pour mettre en place des affaires devant la Cour suprême, où ils déposent des mémoires d'amicus coordonnés («ami de la Cour»). Ressemblant à un orchestre dirigé stratégiquement, l'effort d'amicus est le mouvement de clôture d'une opération massive de capture de cour.

La clé de cette opération est l'argent noir: des dons qui ne peuvent être attribués à un donateur. Les intérêts spéciaux ont construit un réseau massif de groupes de façade d'argent noir pour mener à bien toutes les fonctions de capture judiciaire, de la sélection des candidats à la justice, à

la sélection des affaires à leur intention, en passant par le lobbying par le biais de mémoires d'amicus pour obtenir les résultats qu'ils souhaitent. De 2014 à 2018 seulement, ce réseau a reçu 400 millions de dollars d'argent noir, selon un récent témoignage d'expert au Sénat.

C'est un fait malheureux que cette campagne de l'argent noir fonctionne. Même avant que la juge Amy Coney Barrett ne rejoigne la Cour dans les derniers jours de l'administration de Donald Trump, la majorité républicaine de cinq personnes avait enregistré une série de 80 cas de victoires partisanses 5-4 pour les grands intérêts des donateurs républicains. Mais le vrai profit pourrait venir des Américains pour Prosperity Foundation c. Roderiquez, où la Cour peut décider qu'une élite de donateurs de droite a un droit constitutionnel au secret lorsqu'elle utilise des groupes de façade pour influencer la politique et les tribunaux.

Les parties en cause nous en disent long sur les enjeux. L'Americans for Prosperity Foundation fait partie de la constellation de groupes de front de l'argent noir financés par le magnat de l'énergie milliardaire Charles Koch, et sa filiale américaine pour la prospérité fournit le muscle politique de l'opération. Encore plus révélateur est le tableau des «amis» qui ont afflué vers l'affaire avant même que la Cour suprême n'accepte de l'entendre. Ces groupes apparaissent souvent dans des armadas bien organisées devant la Cour, mais la présence de plus de 60 groupes du front de l'argent noir dans cette affaire indique que quelque chose de grand se prépare.

Project Syndicate mène une courte enquête auprès des lecteurs. En tant que lecteur apprécié, vos commentaires sont grandement appréciés.

L'explication réside dans le Congrès, où de puissantes entités corporatives profondément impliquées dans les opérations de monnaie noire ont commencé à refuser ouvertement de répondre aux questions sur le financement de la monnaie noire. Ce faisant, ils «plaident le Premier» - revendiquant un droit du Premier Amendement

jusqu'à l'inconnu à opérer secrètement en politique par le biais de l'argent noir.

Ironiquement, l'exigence selon laquelle les dépenses politiques doivent être transparentes a été établie par la décision de la Cour suprême de 2010 Citizens United, qui a largement ouvert la porte à de grosses sommes d'argent en politique. Mais la Cour n'a fait aucun effort pour insister sur le respect de ses exigences en matière de transparence, et maintenant que l'équilibre politique de la Cour a basculé à droite, ces exigences sur papier peuvent être déchirées.

Le juge Clarence Thomas était le seul à s'opposer aux exigences de divulgation en 2010. Mais trois nouveaux juges ont depuis été introduits sur le banc par les forces de l'argent noir, et le juge Samuel Alito semble susceptible de basculer du côté obscur. Cela fait une majorité plausible de cinq pour de l'argent noir illimité. Certainement, celui qui est derrière ces 60 amis le pense.

Inutile de dire que les intérêts particuliers qui ont construit une énorme machine d'influence autour de la magistrature fédérale la protégeront à tout prix. La Cour suprême d'aujourd'hui - la Cour que l'argent noir a bâtie - est peut-être celle qui verrouille l'argent noir à long terme.

En tant que politiciens, nous sommes convaincus que Citizens United a été mal décidé, et nous sommes profondément

décus que la Cour n'ait jamais appliqué les propres termes de sa décision. Nous avons été témoins d'obstruction et de corruption généralisées au Congrès à la suite de ces échecs, et nous pensons que ces problèmes sont des facteurs de mécontentement du public à l'égard du gouvernement.

Pour la Cour, offrir une protection constitutionnelle aux stratagèmes d'argent noir aggraverait les choses. Une citoyenneté informée est l'un des rares contrôles du pouvoir et de l'influence au sein du gouvernement. Refusez aux citoyens des informations sur ce qui se passe autour d'eux et dans leur gouvernement, et vous avez porté un coup mortel à la démocratie.

Cela conviendrait certainement aux forces autocratiques de l'argent noir qui ont travaillé si dur et dépensé tant pour façonner la Cour suprême actuelle. La démocratie est ce à quoi ces forces s'opposent. Ils veulent du pouvoir pour les maîtres de marionnettes milliardaires opérant derrière le rideau de l'argent noir. Nous ne pouvons pas laisser cela se produire.

Par Sheldon Whitehouse

et Hank Johnson

Sheldon Whitehouse est un sénateur

américain du Rhode Island.

Hank Johnson est un représentant

des Etats-Unis pour le quatrième

district du Congrès de Géorgie.

Condoléances

Suite au décès de Hajja Tahra Al Warrak, survenu le mardi 13 avril à Casablanca, les familles Sadik, Raoui, Bahlioui et Badrane présentent leurs condoléances les plus attristées à ses enfants Mustapha, Hani Damir et Hassan, à ses gendres ainsi qu'à tous les membres de la famille éplorée.

Puisse Dieu avoir l'âme de la défunte en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



Libé Ramadan



La triche lors des examens en ligne laisse craindre des diplômes dévalués en Grèce

Les universités grecques, fermées depuis plus d'un an en raison de la pandémie, font face à une recrudescence de la triche lors des examens en ligne, laissant craindre des diplômes dévalués déjà baptisés "diplômes corona".

Les professeurs et les étudiants admettent que les conditions normales d'examen sont pratiquement impossibles à appliquer dans un contexte d'enseignement à distance avec des centaines de participants simultanément en ligne.

"En plaisantant, nous appelons les diplômes que nous allons décerner cette année, les diplômes corona", déclare John Mylopoulos, professeur en génie environnemental et ancien recteur de l'Université Aristotelio de Thessalonique.

"L'enseignement à distance est censé être un outil complémentaire à l'éducation. Lorsqu'il devient l'outil essentiel d'enseignement, les problèmes commencent", a-t-il expliqué à l'AFP.

"L'été dernier, j'ai passé deux examens au nom de deux de mes amis et personne ne s'en est rendu compte", raconte Sofia, une étudiante en psychologie de 20 ans à Aristotelio.

"Je me suis connectée en utilisant leurs ordinateurs et leurs codes personnels. Il n'y avait aucune règle de caméra ouverte pendant l'examen. Mes deux amis ont obtenu

une note presque parfaite sans ouvrir un livre", a-t-elle précisé à l'AFP.

De nombreux professeurs ont été surpris de voir des étudiants de longue date obtenir des résultats étonnamment élevés sans avoir mis les pieds sur un campus universitaire depuis des années.

"Les moyennes sont en hausse, et des personnes que nous n'avons pas vues depuis des années se présentent aux examens parce que le système permet de tricher facilement", confie Kostas Kosmatos, professeur assistant en criminologie à l'Université Démocrite de Thrace.



Le système est parfois tellement corrompu que même les étudiants talentueux sont tentés de tricher

Cet enseignant note que seul un examen avec une caméra ouverte permettrait de rétablir un peu de transparence dans la procédure. "Mais c'est impossible de le faire avec plus de 500 personnes qui passent des examens", admet-il.

"Nous répartissons donc les participants en groupes, en leur attribuant des sujets différents. Nous essayons également de limiter le temps disponible pour les réponses. Mais même de cette façon, nous ne trouvons pas de solution efficace", ajoute-t-il.

Alexandros Hatzigeorgiou, professeur de technologie de l'information à l'Université de Macédoine de Thessalonique, avertit que même les mots de passe d'examen personnalisés ne sont pas une garantie.

"Nous n'avons aucun moyen de vérifier que la personne qui se connecte est bien l'étudiant", note-t-il. "Et la caméra pourrait montrer quelqu'un d'autre en train de passer l'examen à sa place".

Certains étudiants ont déjà trouvé des astuces pour surmonter presque tous les obstacles à la triche.

"Des groupes se sont formés sur Messenger, Discord et d'autres plateformes. En utilisant des écrans partagés, les bonnes réponses sont partagées en temps réel pendant un examen sans que (les surveillants) s'en rendent compte, que la caméra soit al-

lumée ou non", explique Costas, étudiant de 22 ans à l'Université Aristotelio.

Angela Kastiraki, doyenne du département de littérature de l'Université de Crète, affirme qu'il est facile pour les étudiants de rechercher des réponses aux examens sur Google, même sous l'œil des surveillants devant la caméra.

"Nous obtenons des réponses de Wikipédia paraphrasées", souligne-t-elle.

Certains étudiants ont même fait appel à un philologue connu pour les aider à résoudre une question d'examen, dont la réponse ne figurait pas sur Internet. "Même lui s'est trompé, alors j'ai eu 50 papiers avec la même erreur. C'était drôle", commente Mme Kastiraki.

En tout, elle a constaté que 100 étudiants avaient triché ce jour-là.

"Le système est parfois tellement corrompu que même les étudiants talentueux sont tentés de tricher", estime Panagiotis, étudiant en dernière année en droit à l'Université Aristotelio.

Natassa, une étudiante de 20 ans à l'université de Ioannina, se souvient qu'une de ses amies a donné 100 euros à une enseignante pour qu'elle passe son examen de math à sa place.

"Mais finalement, elle n'a même pas obtenu une note particulièrement bonne", remarque l'étudiante, amusée.

Le livre

- Mais où allez-vous ainsi M. Ni-
velle ?

- Je rentre chez moi.

- Mais vous en venez, c'est votre
maison là-bas. Venez, je vous ramène.
Après ces escapades, ma mère fermait
à clef les grilles du jardin. Et égarait les
clefs. - La grille, dit ma mère, ils la fer-
ment et on ne peut pas sortir. J'ai rous-
pété quand j'ai vu la directrice. On est
en prison ou quoi ? Elle m'a répondu
d'un ton à peine poli que c'était pour
notre sécurité. Qu'il ne fallait sortir
qu'en voiture et avec quelqu'un.

- C'est vrai, la route est dangereuse,
très passante. Et les gens ici ne sont
plus très mobiles, tu sais. Il faut donc
les protéger. C'est dit de ma voix
douce, neutre, raisonnable. Ma voix de
faux jeton, raillerait ma sœur.

- Et tu crois que ton père serait in-
tervenu quand j'ai remis la directrice à
sa place avec ses grands airs ? poursuit
ma mère, toujours belliqueuse. Non,
pas un mot, il ne bouge pas, il ne dit
rien, Monsieur ne veut pas d'ennui.

- Il faut touiller, déclare-t-il.

- Je vais l'emmener se promener un
peu dans les couloirs. Du mouvement,
activer la circulation, mettre de l'huile
dans les rouages, éviter la phlébite,
c'est indispensable, a dit le kiné. Viens
Papa, on y va.

En pyjama gris, il traîne des pieds
dans ses pantoufles sans talon. Il avance
à tout petits pas, mâchoire pendante et
regard vitreux, soutenu par son fils,
moi, Olivier, un bloc de solidité cour-
toise. Qui se demande : à quoi bon
maintenir à tout prix un semblant de vie
chez quelqu'un de toute évidence au
bout du rouleau ? Ne serait-il pas mieux
dans son fauteuil ? Allons, la question
ne sera pas posée.

Nous voilà de retour dans la cham-
bre. Il est 6 heures, l'heure du souper (à
Manosque on dirait dîner).

- Mange avec nous et reste dormir,
ordonne ma mère. Il y a des tas de lits
ici. Je vais demander à l'infirmière qui
est gentille de s'en préparer un.

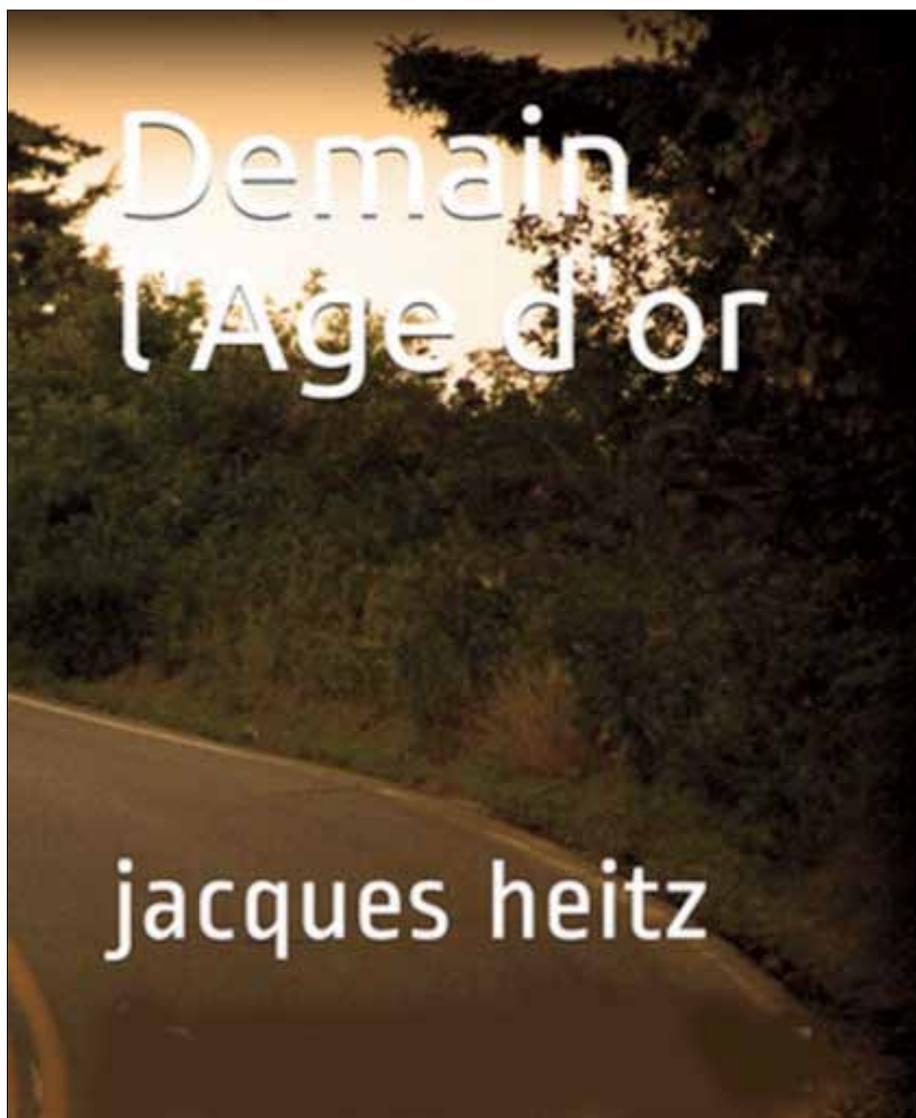
- Ce n'est pas possible, Maman. J'ai
tant de choses à faire. Et je repars de-
main.

- Ne t'en va pas, mon petit. Ne me
laisse pas seule.

- Tu n'es pas seule. Papa est là.

- Oh lui ! Lui qui ne dit jamais rien
! Tu ne vois pas que c'est comme s'il
était déjà mort ! siffle-t-elle furieuse.

- Il faut touiller, dit mon père qui
semble n'avoir pas entendu les propos
choquants de sa femme. Le bloc de
solidité courtoise menace de se fissurer,
usé par ces trois semaines avec eux. Je
les quitte avant d'étouffer, je les fuis, je
fais un tour dans le parc en courant et,
un peu soulagé, roule à une allure dé-
raisonnable jusqu'au centre de
Bruxelles. Je me lâche, je mange au res-
taurant en buvant deux trappistes. Je
regagne le quartier proche de l'univer-
sité où j'habite. Un endroit paisible, de
larges avenues plantées d'arbres. Je gare
la voiture, je pénètre dans un immeuble



cosu. Cet appartement du rez-de-
chaussée, c'est mon héritage, ma mère
me l'a donné quand j'ai quitté Bruges
pour venir étudier ici. Les fenêtres don-
nent sur les jardins derrière et les arbres
sont assez loin pour ne pas empêcher
le soleil d'entrer. J'ai un jardinier privatif,
juste la place de mettre une table, des
fauteuils et deux chaises-longues. Pé-
trus et mes copains ne disposaient eux
que d'une étroite chambre universitaire
de neuf mètres carrés.

Dès 18 ans, je vivais dans cet en-
droit assez plaisant pour ne jamais me
donner envie de déménager. J'ai installé
dans le jardin des mangeoires pour les
oiseaux. Le matin, je prends le petit-dé-
jeuner à la table de la cuisine devant la
fenêtre et je regarde les pinsons, les mé-
sanges, les rouges-gorges et les merles
s'agiter sur les arbustes autour des man-
geoires. Au moindre rayon, s'il ne fait
pas froid, je m'installe dehors, j'expose
ma peau au soleil guérisseur d'eczéma.

Un massif de seringas, un bosquet
de bambous me dérobent à la vue des
voisins. Et j'ai déclaré à ma sœur : toi,

l'amoureuse des jardins, considère
celui-ci comme le tien. Elle vient donc
souvent sarcler, biner, semer, aérer la
terre, tailler les plantes et la haie. Les
jours de beau temps, il lui arrive même
de se laisser aller dans une chaise -
longue, une tasse de thé à la main et de
se reposer de toutes les tensions qu'elle
se crée en contemplant son œuvre : la
belle ordonnance du jardin.

J'aime l'ordre mais je n'en ai pas.
J'aime la propreté mais je déteste net-
toyer. C'est Maria, ma femme de mé-
nage depuis 20 ans qui m'aide à
résoudre cette contradiction. Grâce à
elle, mon appartement est impeccable
et même, délicate attention, elle a ap-
provisionné en glaces au café et à la noi-
sette le congélateur. Je m'en autorise
une, me couche, et m'endors sitôt la
tête sur l'oreiller.

C'est chez moi un phénomène cu-
rieux : avant une épreuve je n'y pense
pas du tout. Je l'ai préparée soigneuse-
ment mais les heures la précédant, mon
esprit est occupé de tout autre chose.
Ainsi, pendant les longues heures sur

l'autoroute, je n'anticipe pas le mara-
thon du déménagement. Je me laisse
traverser par des rêveries sans suite. Pé-
trus penché sur les pictogrammes
proto-indiens, un char à bœufs lent, si
lent, avec sous le joug deux zébus
blancs. Un vol de cigognes à l'embou-
chure de l'Escaut, observé à la jumelle
par Odile l'ornithologue. Nos prome-
nades en vélo dans le vent de la Mer du
Nord. Son corps nu dont je détaille les
rondeurs jusqu'à en éprouver une plai-
sante érection. Le beffroi de Bruges.
Cette aire de repos où je m'arrêtais sou-
vent avec Mathilde qui avait toujours
faim et soif à cet endroit-là. Ma sœur
qui déteste l'autoroute et a peur en voi-
ture. Et ainsi de suite. Menacé d'endor-
missement, je fais étape à Mâcon. Hôtel
- restaurant gastronomique, couché tôt
levé tôt, je repars. Je sors à Avignon,
traverse le Lubéron arpenté en tous
sens pendant trente ans. Des souvenirs
dans chaque village. L'acuité particu-
lière de mon regard : c'est la dernière
fois, je ne reviendrai plus par ici.

(A suivre)

Santé et bien-être

Comprendre la phobie pour en sortir

Pour expliquer comment naissent et se développent les phobies, le psychologue en thérapies cognitives et comportementales, Boris Charpentier, répond aux questions de nos confrères de Top Santé.

La phobie, c'est quand un objet ou une situation, neutre au départ, est associé à une réaction d'anxiété insurmontable, entraînant un comportement de fuite, d'évitement ou de tétanie. Il en existe des tas : peur des trous, peur de la foule, peur des petits espaces, peur des araignées, des souris...

La phobie se distingue du simple dégoût par la réaction qu'elle déclenche chez le sujet, et par le cercle vicieux qui y est associé. Boris Charpentier, psychologue, nous explique comment elle se manifeste et comment elle peut devenir paralysante.

Comment s'exprime la phobie ?

Se trouver en face à face avec sa phobie peut s'exprimer de différentes manières. L'exposition entraîne deux types de réactions : sur le plan cognitif et sur le plan physiologique. "On a le cœur qui s'accélère, on transpire davantage, on se crispe, on peut avoir des nausées aussi", illustre-t-il. L'esprit, lui, est assailli de pensées irrationnelles qui "donnent l'impression qu'on est face à un danger de mort imminent".

La phobie est souvent associée à un cercle vicieux

Les phobies paraissent insurmontables, et Boris Charpentier explique pourquoi. Une peur devient phobie en partie parce qu'elle n'est pas affrontée, on va avoir tendance à la maintenir et à la lais-



ser s'étendre dans nos vies. Face à une phobie, le patient va avoir tendance à la fuir, à l'éviter ou à se tétaniser, "de fait, il y a un renforcement négatif. Sur le court terme, on a l'impression d'être soulagé en fuyant l'objet de sa peur, mais cela ancre cette dernière plus profondément encore parce qu'on ne trouve pas de moyen de l'affronter, de se défendre. Plus on évite une situation et plus on a l'impression qu'elle est extrêmement dangereuse (bien plus que dans la réalité)", souligne-t-il. D'autant que l'évitement a tendance à se généraliser, de plus en plus de choses liées à la phobie vont entrer dans le spectre phobique.

D'où peuvent venir nos phobies ?

Les phobies n'ont pas de cause unique. Elles peuvent s'expliquer par différents facteurs : "Une variante génétique, notamment pour les phobies animales, que certaines études pointent comme étant des "phobies préparées", à savoir des phobies conçues pour protéger l'espèce humaine", commence-t-il. Elles peuvent être le résultat d'un traumatisme. Par exemple, je monte sur un bateau et la traversée se passe extrêmement mal, ce qui me terrorise du bateau en général. Mais cela n'a rien de systématique. D'autres écoles les voient comme un moyen de concrétiser une peur plus floue, qui vient

s'ancrer sur un objet phobique concret, qui serait plus "simple" à craindre que la peur véritable sous-jacente.

Guérir d'une phobie ou choisir de vivre avec

La phobie n'est pas une fatalité, il est possible d'en guérir. Plusieurs méthodes le permettent, comme l'hypnose par exemple. Ou encore la technique de l'EMDR eye movement desensitization and reprocessing. Son principe, Boris Charpentier l'explique : "Il s'agit de désensibiliser et de retraiter l'information via des mouvements oculaires. On fait bouger les yeux de la même manière que lors de la phase de sommeil paradoxal, celle où l'on rêve, qui permet justement à notre cerveau de digérer les informations accumulées. L'objectif, en utilisant ce système là, est de supprimer l'émotion qui accompagne la phobie et de la reclasser ailleurs dans le cerveau."

Autre option, les thérapies cognitives et comportementales, qui vont s'ancrer davantage dans le réel. Cette fois-ci, l'objectif est d'accompagner le patient vers sa phobie, de lui donner des clés de compréhension et de relaxation face à l'objet phobique. "Dans ce cas, on expose le patient à ce que l'on appelle une échelle des peurs, en faisant intervenir leur imagination de l'objet phobique, en le mettant face à des images puis en situation réelle", précise-t-il.

Enfin, la psychanalyse ou une psychothérapie peuvent permettre de traiter la phobie, cela prendra plus de temps mais permettra d'analyser l'origine de cette dernière en comprenant où elle prend source.

Recettes

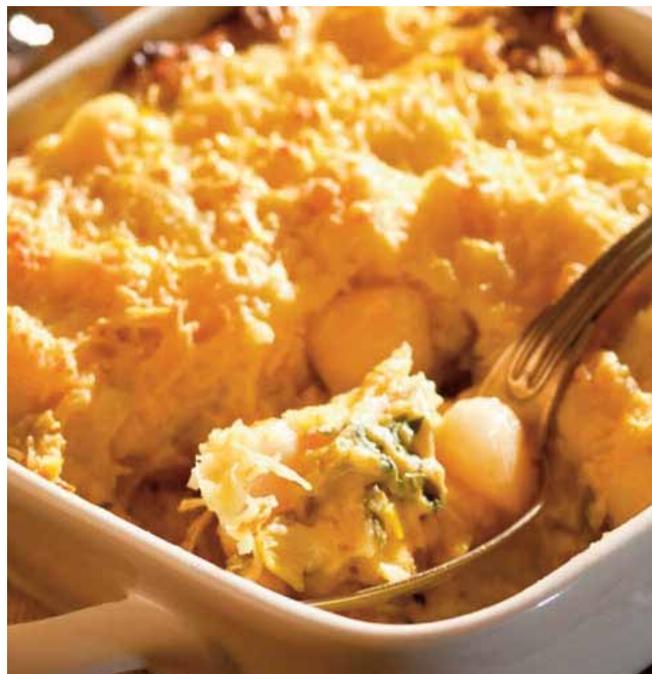
Gratins : Nos recettes à glisser au four !

Les ingrédients :

- 1,5 kg de pommes de terre à chair ferme
- 20 g de beurre
- 50 cl de lait
- 20 cl de crème fraîche épaisse
- 1 gousse d'ail
- Sel, poivre du moulin

Les étapes pour réaliser le gratin dauphinois :

1. Préchauffez le four th. 6-7 (200 °C). Pelez et dégermez l'ail. Frottez l'ail généreusement sur le plat à gratin, puis beurrez-le.
2. Pelez les pommes de terre, lavez-les et coupez-les en rondelles fines.
3. Faites une couche de pommes de terre dans le fond du plat. Salez, poivrez, nappez de 1 cuil. à soupe de crème fraîche, et montez ainsi de suite le gratin. Réservez 1 cuil. à soupe de crème pour la finition et versez le lait.
4. Enfouissez et faites cuire pendant 1 heure. Servez dès la sortie du four avec une salade frisée.



Art & culture

“Telmoudi Band”

*Quand
la musique
défie la
pandémie*

À défaut de spectacles “live” dans un monde complètement chamboulé par la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), “Telmoudi Band” a su relever le défi, en cette circonstance difficile, celui, de maintenir le contact avec son public, en proposant des spectacles inédits sur les réseaux sociaux, de quoi garantir une “fugue” virtuelle du confinement. A Riad Annada, une maison d’hôte à quelque kilomètres de Marrakech, des scènes quasi-normales ont précédé le streaming en direct d’un nouveau live de l’orchestre dirigé par le musicien Hicham Telmoudi : Derniers ajustements des musiciens, des machinistes et des techniciens, le tout dans un strict respect des mesures barrières de prévention contre la propagation de la Covid-19, dont le port des masques de protection, la distanciation physique et le respect scrupuleux des règles d’hygiène.

Devant ce groupe de jeunes musiciens, se dresse une haie de caméras pour une captation optimale à destination des réseaux sociaux, surtout que l’invité du jour n’est autre que l’artiste

émérite et prodige, Marouane Hajji. “Après l’arrêt de l’activité culturelle et artistique en mars 2020, je me suis dit que je ne pouvais pas arrêter complètement. Alors je me suis retroussé les manches et j’ai créé un nouveau concept où, nous nous invitons dans les maisons des mélomanes marocains”, a confié à la MAP, le musicien Hicham Telmoudi, qui compte à son actif une série d’œuvres artistiques, dont les albums “Taj Maroc”, “Aji Nwerik Bladi 1” et “Aji Nwerik Bladi 2”. “Sauf force majeure, nous essayons chaque semaine d’organiser un live, où nous invitons un artiste, le temps d’interpréter un florilège de chansons de son répertoire”, a-t-il expliqué, faisant savoir que l’objectif est de rendre le sourire aux mordus parmi les plus sensibles à la bonne musique, qui, crise sanitaire l’oblige, ont été privés du plaisir de partager des moments musicaux de grande qualité.

Nostalgique des jours d’avant la pandémie, le musicien savoure ces moments à côté de ses collègues. “C’est un sentiment extraordinaire de se retrouver ensemble, certes, en respectant les

mesures barrières de prévention, après des jours difficiles de confinement”, a relevé l’artiste, qui n’a pas manqué d’exprimer ses remerciements à tous les partenaires de ce projet, notamment l’Association “Marrakech Tarab”, qui ont mobilisé les moyens techniques et logistiques indispensables à la réussite de cette belle aventure. Sur la scène soigneusement aménagée au centre de Riad Annada, avec un jeu de lumières captivantes, l’artiste prodige Marouane Hajji ne cache pas son bonheur d’être à nouveau sur scène. “Monter sur scène à nouveau est une bénédiction”, a souligné l’artiste avec joie et émotion, tout en saluant l’initiative “innovante” entreprise par Hicham Telmoudi et son orchestre pour animer la scène artistique marocaine, lourdement pénalisée par la pandémie de la Covid-19.

Le jeune interprète de chants soufis, qui a déjà plusieurs albums à son actif, notamment “Wadaa Al Andalous”, “Layali Soufia”, les clips “Haoua Laila” et “Al Houkm Addati” et l’opérette “Madarij Al Kamal”, met en avant l’importance de ce concept, qui “nous permet de rester en contact avec notre

public et donne aux férus l’occasion de retrouver le plaisir d’écouter les meilleures interprétations puisées dans le répertoire de leurs artistes préférés”. Dans les coulisses, M. Adil Akkad, Président de l’Association Marrakech Tarab, veille aux moindres détails de ce spectacle, qui, selon lui, “meuble le paysage artistique marocain dans une conjoncture marquée par l’arrêt total de toute activité culturelle et artistique”. “Nous avons offert notre Riad et mobilisé les moyens techniques et logistiques pour assurer la réussite de cette initiative louable qui enrichit la scène musicale dans la cité ocre”, a-t-il relevé, faisant savoir que l’objectif de son association est de contribuer à la promotion de la musique traditionnelle dans la région Marrakech-Safi. Un espace digne de mille et une nuits, un jeu de lumières métamorphosant complètement le paysage, une réalisation sonore immersive, des notes musicales soigneusement synchronisées, et une interprétation magique sont tous au rendez-vous... Un vrai moment de joie et de plaisir pour l’œil et l’oreille.



Une exposition célèbre les créations artistiques des enfants autistes à Fès



Le vernissage d’une exposition, célébrant les créations artistiques des enfants autistes, a eu lieu à la galerie Mohamed El Kacimi à Fès. Initiée par l’Association “Miroir” pour les enfants autistes à Fès, cette manifestation artistique s’inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme.

Organisée en partenariat avec la direction régionale de la culture de Fès-Meknès sous le thème “l’ami de l’autiste”, l’exposition donne à voir une trentaine de toiles aussi captivantes les unes que les autres. Elles sont l’oeuvre des enfants de l’Association, qui tend à jeter des passerelles de communication et de dialogue à travers l’art. La directrice de la galerie Mohammed El Kacimi à Fès, Nadia Lachheb, a mis, à cette occasion, en

valeur les œuvres artistiques diversifiées réalisées par les personnes autistes, faisant part des actions déployées par l’Association pour assurer un encadrement et un suivi quotidiens à cette catégorie sociale et lui permettre d’exprimer ses talents artistiques et créatifs. Dans une déclaration à la MAP, Mohamed Zirifi, de l’Association “Miroir”, a souligné que cette structure a pris l’habitude de programmer multiples activités aussi bien artistiques que culturelles, notant que la culture et l’art sont une vitrine principale pour mettre en valeur le potentiel créatif de cette catégorie sociale.

L’association “Miroir” pour les enfants autistes à Fès a programmé par la même occasion des activités artistiques et culturelles dans divers espaces.

La chanteuse Taylor Swift à nouveau la cible d'un harceleur



La chanteuse américaine Taylor Swift n'en a pas fini avec les harceleurs: un homme a été arrêté samedi après avoir essayé de s'introduire dans son appartement à New York.

La police new-yorkaise a indiqué lundi avoir interpellé et inculpé pour effraction un homme de 52 ans, identifié comme Hanks Johnson, après avoir été appelée au domicile de la chanteuse dans le sud de Manhattan, peu après 20H30 locales.

La police n'a pas précisé où se trouvait la chanteuse lors de l'incident. Taylor Swift, 31 ans, récemment devenue, avec son album "Folklore", la première artiste féminine à avoir décroché trois fois le prestigieux Grammy d'album de l'année, a déjà dû faire plusieurs fois face à des harceleurs.

En juillet 2019, un homme de 32 ans avait été arrêté en possession d'"outils de cambriolage" devant une résidence de la chanteuse dans une

station balnéaire du petit Etat américain de Rhode Island, au nord-est de New York.

Et quelques mois plus tôt, en mars 2019, un autre homme avait été arrêté — pour la deuxième fois en moins d'un an — devant son appartement de Manhattan.

Celui-ci, Roger Alvarado, qui avait pourtant été interdit de s'approcher de son appartement, avait alors brisé une fenêtre pour s'introduire dans son loft, en l'absence de la chanteuse.

Bouillon culture

Mads Mikkelsen

Cette fois-ci, il ne sera pas forcément ivre à l'écran. L'acteur Mads Mikkelsen, connu pour son rôle dans le film "Drunk" réalisé par Thomas Vinterberg, rejoint Phoebe Waller-Bridge, l'héroïne de la série "Fleabag" et l'incontournable Harrison Ford, pour un tout nouveau "Indiana Jones".

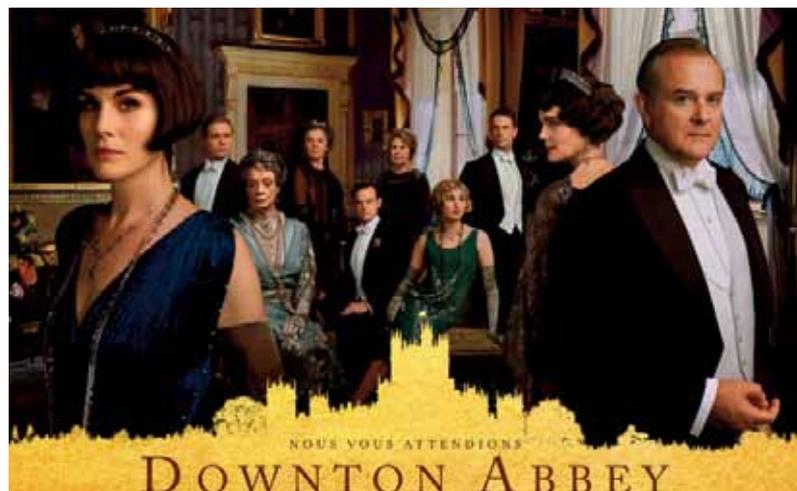
La star danoise, récompensée au Festival de Cannes du prix d'interprétation masculine pour son rôle dans "La Chasse", vient redorer un peu plus l'image de ce cinquième volet. En l'absence de Steven Spielberg à la réalisation et de David Koepp au scénario, l'acteur de Casino Royale devra s'accommoder de cette nouvelle direction. Il pourra néanmoins compter sur l'acteur Harrison Ford, fidèle à son rôle d'aventurier.

Le tournage débutera l'été prochain, sous la direction de James Mangold, le réalisateur du film "Le Mans 66". John Williams, le célèbre compositeur de la bande-son que l'on a tous en tête, reviendra pour ce cinquième volet, qui nous réserve encore bien des mystères. Le casting du film ne serait même pas encore bouclé, selon Deadline. L'intrigue du film reste toujours un mystère.

La date officielle de sortie reste à ce jour le 29 juillet 2022 pour les cinémas américains. Les précédents films de la franchise, dont le premier "Indiana Jones et les Aventuriers de l'arche perdue" en 1981, avaient rapporté près de 2 milliards de dollars au box-office mondial. Le dernier volet "Indiana Jones et le Royaume du crâne de cristal", sorti en 2008, avait engrangé près de 790 m...



Bientôt une suite du film Downton Abbey



Une suite au film adapté de la série TV britannique Downton Abbey doit sortir à Noël 2021, avec le casting d'origine et de nouveaux acteurs dont la française Nathalie Baye, ont annoncé lundi les producteurs à des médias américains.

Le premier long-métrage, basé sur cette série britannique à succès, était sorti en 2019. La plupart de ses acteurs, dont Maggie Smith, Hugh Bonneville, Laura Carmichael, Jim Carter, Michelle Dockery et Elizabeth McGovern, figureront au casting de cette suite.

Ils seront rejoints par de nouveaux comédiens, dont Nathalie Baye, Hugh Dancy, Laura Haddock et Dominic West, ont indiqué les producteurs au journal USA Today.

Le tournage a démarré la se-

maine dernière et la sortie du film est programmée pour le 22 décembre.

L'intrigue n'a pas été dévoilée mais Julian Fellowes, créateur et scénariste de la série et du premier film, a signé pour écrire le scénario.

"Après une année si difficile qui a vu tant d'entre nous séparés de leurs familles et de leurs amis, il est très reconfortant de penser que des temps meilleurs sont devant nous et qu'à Noël prochain nous retrouverons les personnages bien aimés de Downton Abbey", a affirmé le producteur Gareth Neame dans un communiqué. La série télévisée originale, diffusée de 2010 à 2015, retrace les péripéties d'une famille d'aristocrates et de leurs domestiques de 1912 à fin 1925.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

LOURDE	DISPEN- DIEUSE	HOMME DE MAIN		MOLOCH	EXPRIMÉ	DIRIGÉ DE BAS EN HAUT		PAREIL	SODIUM KEUF		C'EST DU BILLARD
								IVRE			
PARTIE DU NÉANT				CASE BLANCHE BOUT DE CONDUIT						MARQUE UN BUT	
ASCÈTE								COLÈRE	MARE		
REPTILE											
						BAGAR- RE					
QUARTIER DE REIMS			PRÉSENT	INTERVA- LLE PARFAIT		DÉBUT D'HIVER		POIL À MOI			
HARMO- NIEUX		PRONOM PERSON- NEL		AVANCE LETTRES D'IFRANE							
								FIN DE PARTIE		GRECQUE	MOITIÉ
À L'ENVERS PIGE						FAIT UN TOUR À L'ŒIL					
PLAÏSA- NTE	MORCEAU DE RAP	PÈRE	DANS LA PRAIRIE	APERÇU À LA FLAN			LE MÊME EN PLUS COURT		PARTIE D'UN COUPLET		
							QUARTIER DE CAEN	LETTRES DE VERDI		NOLVEAU DÉNUDÉ	
SURGI							ARRIVÉ				
VISAGE								SUAVE			

Solution mots flechés d'hier

AGRESSIF	INVOIE	CHARRIS	PROFANE	A	LETTRES DE RÉFRACTION	CHARRIS	I	GRAND PORC GRIS	MASSIVE	E	MÉTAL
EMÈ	CHÈ	È	È	È	È	È	È	È	È	È	È
OPIMUM											
BIR											
INCIPIT											
ALGIE											
EL											
ETOFFER											
ETAIL											
OREAL											
OREET											
DRUTOPISTE											
AUGURE											

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Moua
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc
OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

- I. Le calvaire du cavalier.
- II. Fait la bombe.
- III. Piste aux étoiles - Oncle incarné.
- IV. A doubler pour avoir un pigeon - Peut s'asseoir - Article.
- V. A larguer pour partir - Dégrossir.
- VI. Cébidé - Opposé à la force.
- VII. Ancien chef de rayons - Prénom que l'on trouve à l'est d'Eden.
- VIII. Jouer du tourne-disque - N'importe qui.
- IX. A l'envers : Niche pour chien.

VERTICALEMENT

- 1. Une semaine d'ammésie.
- 2. Vent - Grosses têtes loin du front.
- 3. Joli coup - Dans le sang.
- 4. Ne fait pas plaisir - Sort souvent avec un oh.
- 5. Passage étroit - Finit dernier.
- 6. Un pro - En plein mois de juin - Du sable à gogo.
- 7. Possessif - Courrier moderne.
- 8. Un aigle sur le blason.
- 9. A l'envers : Universel pour des niveleurs.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	P	A	R	A	T	I	O	N
II	E	R	O	S	I	V	E		S	A
III	S	U	R	E	M	E	N	T		R
IV	I	C	E		E	N	T	I	E	R
V	S	T	U	P		T	E	R		A
VI	T	A	S		J		S	E	R	T
VII	A	T	E	L	E	S		T	E	E
VIII	N	I		A		U	R		L	U
IX	C	O	R	R	E	C	T	E	U	R
X	E	N	S	E	V	E	L	I	E	S

Grilles de sudoku

Facile

				5	8			9
9		6		7	1	5		
5							7	
8		9			4	3	2	
	5	2	3		7	9	6	
	6	7	8			1		4
	9							3
		8	9	3		7		5
1			7	4				

Moyen

1				3	4			8	
9				8			2	7	1
5	1						7		
	3	8			4		1	2	
		7						5	4
4	7	1				3			6
	6		4	1					7

Difficile

	4			5	2	3		9
8		5		4				
						5		
	6				4		2	8
	3						4	
1	2		7				5	
		3						
				8		2		5
2		7	6	9			3	

Expert

							9	5	
		5			8	4		3	
	2				4				
5	7		9		2				
2									6
			4		3		1	2	
			8					3	
4		9	2				1		
	8	7							

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	3	8	9	6	1	7	2	4
1	9	7	2	4	8	6	3	5
4	6	2	3	7	5	9	1	8
8	4	3	5	1	9	2	7	6
9	7	5	6	2	4	3	8	1
6	2	1	7	8	3	4	5	9
3	8	9	4	5	2	1	6	7
2	1	6	8	9	7	5	4	3
7	5	4	1	3	6	8	9	2

Moyen

4	9	1	7	3	6	5	8	2
2	8	6	5	1	9	4	3	7
3	5	7	4	2	8	1	6	9
8	7	2	3	5	4	9	1	6
9	4	3	1	6	7	8	2	5
1	6	5	8	9	2	3	7	4
7	3	8	2	4	5	6	9	1
5	1	9	6	7	3	2	4	8
6	2	4	9	8	1	7	5	3

Difficile

3	4	9	1	5	7	6	2	8
2	6	7	8	9	4	1	3	5
5	8	1	3	6	2	4	7	9
6	2	8	5	7	1	3	9	4
7	1	5	4	3	9	2	8	6
9	3	4	6	2	8	5	1	7
4	9	6	2	8	3	7	5	1
8	5	2	7	1	6	9	4	3
1	7	3	9	4	5	8	6	2

Expert

4	2	1	8	9	5	7	3	6
3	6	8	2	1	7	9	5	4
7	9	5	3	6	4	1	2	8
8	3	2	7	4	9	5	6	1
6	7	9	5	3	1	4	8	2
1	5	4	6	8	2	3	9	7
2	1	3	4	5	6	8	7	9
5	4	6	9	7	8	2	1	3
9	8	7	1	2	3	6	4	5

L'horlogerie suisse se dévoile tout en ligne pour cause de pandémie

Pour maintenir le prestigieux salon de la haute horlogerie de Genève -annulé l'an passé à cause de la pandémie- les organisateurs de ce grand rendez-vous des professionnels ont opté cette année pour une solution radicale avec une édition uniquement en ligne.

Montres aux couleurs pop inspirées de l'univers de la musique électro des années 90 chez Chanel, cadran fabriqué à base d'un fragment de météorite chez Rolex, bracelet à base d'un nouveau matériau composé à 40% de matière végétale provenant de déchets de pommes cultivées pour l'agroalimentaire sur un des grands classiques de Cartier qui surfe sur la tendance à l'économie circulaire...

Les amateurs de belles montres se délectent derrière leurs écrans des nouveautés dévoilées sur la plateforme du salon Watches & Wonders par les 38 grandes marques qui participent à l'événement.

Cette version virtuelle du salon est "une belle occasion d'apprendre", estime Edouard Meylan, le patron de la manufacture H. Moser, lors d'un entretien avec l'AFP. Il s'attend à ce que les événements en ligne se généralisent à l'avenir, même une fois la pandémie surmontée. "Cela ne rempla-

cera jamais les salons et les contacts en personne. Mais c'est dans l'air du temps", juge-t-il.

Lorsqu'il a réalisé que la crise sanitaire était en train de s'enliser, ce quadragénaire a décidé d'investir massivement dans les outils numériques, faisant résolument basculer dans une autre époque cette marque fondée en 1828 par Heinrich Moser, un horloger suisse qui avait fait fortune à Saint-Petersbourg en s'alliant à l'orfèvre des tsars Fabergé.

"Nous avons acheté des caméras, des lumières et installé tout un studio dans la manufacture, avec des décors, qui ressemble à un plateau de cinéma", retrace-t-il, se donnant ainsi les moyens de produire des contenus haut de gamme pour Instagram, d'organiser des visites virtuelles de la manufacture et même des apéros Zoom en version chic autour de grands crus.

Faute de pouvoir voyager, le patron de cette marque, destinée aux collectionneurs et qui produit environ 1.500 pièces par an vendues en moyenne 35.000 francs suisses (31.800 euros), fait livrer un bon vin aux propriétaires de boutiques de montres de luxe, s'installe avec le même cru dans le studio flambant neuf et leur présente ses esquisses et nouveaux modèles dans un cadre convivial, en petit



comité.

Une version numérique d'un salon n'est pourtant pas tout à fait pareille, regrette Guillaume de Seynes, un des directeurs de la maison Hermès.

"C'est forcément une déception parce que déjà l'année dernière il n'y avait pas eu d'événement", confie-t-il à l'AFP, jugeant qu'une version en ligne reste "un mode non-idéal". Sur les salons, la maison parisienne veille toujours à "appuyer le message de nos nouvelles créations par un décor spécifique", "une mise en scène spécifique" et de belles vitrines "qui sont un de nos grands atouts".

La maison Hermès a donc dé-

cidé de s'installer le temps du salon dans le prestigieux Bâtiment des forces motrices à Genève où elle a demandé à deux jeunes artistes français, Clément Vielle et Pierre Pauze, de créer une installation mettant en scène le modèle phare - appelé H08 - qu'elle présente durant ce salon. Elle s'est ainsi assurée d'un beau cadre sur place même "pour des rendez-vous par écrans interposés", explique-t-il.

Le président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, Jean-Daniel Pasche, se félicite que le salon ait pu se tenir malgré les restrictions sanitaires au terme d'une année difficile pour l'horlogerie. L'an passé, les exportations horlogères suisses se sont contrac-

tées de 21,8%, avec le choc des fermetures de boutiques pendant les périodes de confinement et l'effondrement du tourisme dont dépend étroitement le secteur du luxe.

"L'e-commerce était déjà en plein essor et la pandémie a encore accéléré la tendance", constate-t-il. "Mais la crise nous conforte dans l'idée que le online et le offline vont ensuite continuer à coexister" dans ce secteur où les clients veulent toujours toucher, voir et essayer les produits, même lorsque leur achat se fait in fine en quelques clics.

"Ce sont deux univers qui vont continuer à évoluer de concert", présume-t-il.

Citations

La grippe, ça dure huit jours, si on la soigne. Et une semaine, si on ne fait rien!

Raymond Devos

J'ai horreur des gens qui parlent pendant que je les interromps.

Guy Bedos

Dans la vie, y'a pas de grands, y'a pas de petits. La bonne longueur pour les jambes, c'est quand les pieds touchent par terre

Coluche

Mon pied droit est jaloux de mon pied gauche. Quand l'un avance, l'autre veut le dépasser. Et moi, comme un imbécile, je marche !

Raymond Devos

Une nouvelle espèce de grenouille découverte en forêt amazonienne

Une nouvelle espèce de grenouille marsupiale, dont les oeufs se développent dans une poche située sur son dos, a été découverte dans un parc naturel de l'Amazonie péruvienne, a rapporté lundi le Service national des zones naturelles protégées (Sernanp).

"Cette nouvelle espèce se distingue par une peau granuleuse épaisse sur le dos, une coloration dorsale verte sans motif, un iris turquoise et un ventre sans taches, mouchetures ou points", a indiqué la Sernanp dans un communiqué.

Elle appartient au genre *Gastrotheca* de la famille des Hemiphraetidae, un anouère amphibien que l'on trouve en Amérique centrale et du Sud.

La découverte a été faite il y a quelques semaines lors d'une étude menée dans la lande et la forêt pluviale de la Cordillère de Colán, une zone protégée située dans la région amazonienne du nord du Pérou, à la frontière avec l'Équateur, à une altitude de plus de 3.100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Selon les autorités péruviennes, la zone d'une superficie de 39.237 hectares qui recèle de la faune et de la flore menacées, revêt une grande importance environnementale car elle abrite des espèces uniques.



Economie

La généralisation de la protection sociale, un triomphe contre les inégalités

Le chantier de généralisation de la protection sociale, lancé par SM le Roi Mohammed VI, constitue un nouveau triomphe contre les inégalités et un levier essentiel pour le développement socioéconomique progressiste, a souligné l'économiste Abdelghani Youmni.

Ce mode de développement opère par la création de la richesse et par le prélèvement fiscal et social de la future dépense publique, a indiqué à la MAP M. Youmni, spécialiste des politiques publiques.

Evoquant l'ouverture du secteur de la santé aux compétences étrangères, il a rappelé les défis auxquels est confronté le Maroc, classé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), parmi les pays du monde souffrant d'une pénurie de personnel de santé.

Face à cette situation, le Maroc va devoir préparer une stratégie à court terme de mesures exceptionnelles d'attraction de médecins, d'infirmiers et de managers étrangers dans le domaine de la santé, a-t-il estimé.

A cela doit s'ajouter une stratégie à moyen et long termes de valorisation des carrières du personnel local ainsi qu'un programme national de multiplication des centres hospitaliers universitaires (CHU) dans les régions afin de réduire les inégalités entre les territoires, mieux répartir les ressources et former plus de médecins, de spécialistes et d'acteurs paramédicaux.

En somme, «ce n'est pas le poids de la dépense publique qui affaiblit l'Etat mais c'est surtout des déficits de gouvernance et des carences de pratiques morales dans l'utilisation des deniers publics», a relevé M. Youmni.

Au sujet de l'ouverture du secteur de la santé au capital étranger, il a rappelé les acquis de la loi 131-13 relative à l'exercice de la médecine qui a ouvert la voie à la libéralisation des capitaux des cliniques, permettant depuis son introduction, la naissance de plusieurs projets dont certains ont réussi à se positionner comme leaders dans le secteur de l'hospitalisation privé, dans le cadre de projets de partenariats publics-privés (PPP).

Cependant, malgré quelques réussites en demi-teinte, M. Youmni a assuré que les pouvoirs publics doivent continuer à assumer leur devoir en matière de protection des citoyens et de veiller à l'égalité des chances.

Le déficit budgétaire se creuse pour le deuxième mois consécutif

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Mars 2021

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	15 398	▲ 5,7%	25,4%
	- à l'importation	9 432	▲ 0,3%	15,5%
	- à l'intérieur	5 966	▲ 15,5%	9,8%
2	Impôt sur le revenu	12 779	▲ 7,1%	21,0%
3	Impôt sur les sociétés	12 623	▼ 12,2%	20,8%
4	Droits d'enregistrement	5 414	▼ 5,9%	8,9%
5	TIC prod. énergétiques	3 795	▼ 4,3%	6,2%
6	Droits de douane	2 688	▲ 10,0%	4,4%
7	TIC tabacs manufacturés	2 322	▼ 9,9%	3,8%
8	Monopoles	1 172	▲ 52,0%	1,9%
9	Recettes en atténuation de dépenses	1 034	▲ 182,5%	1,7%
10	Majorations de retard	299	▼ 12,3%	0,5%

Le déficit budgétaire continue de se creuser pour le deuxième mois consécutif, selon les derniers chiffres publiés par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

«Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 7,3 MMDH à fin mars 2021 contre un excédent budgétaire de 6,2 MMDH un an auparavant», a indiqué récemment la TGR.

Après avoir dégagé un excédent budgétaire de 3 MMDH à fin janvier 2021 contre un déficit budgétaire de 1,7 MMDH un an auparavant, la situation des charges et ressources du Trésor avait enregistré un déficit budgétaire de 10,2 MMDH à fin février contre un autre de 10 MMDH un an auparavant.

Selon la Trésorerie générale, relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, la variation observée au cours du mois de mars dernier tient compte d'un solde positif de 14,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un excédent du

Trésor de 6,2 MMDH enregistré à fin mars 2020 (compte tenu d'un solde positif de 27,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA).

C'est ainsi qu'en comparaison avec la même période de 2020, la situation des charges et ressources du Trésor arrêtee à fin mars 2021 laisse apparaître une baisse des recettes ordinaires brutes de 7,8% et une diminution des dépenses ordinaires émises de 2,7%. Ce qui s'est traduit par un solde ordinaire négatif de 2,5 MMDH.

Soulignons à ce propos que les recettes ordinaires brutes se sont établies à 63,2 MMDH contre 68,5 MMDH à fin mars 2020, ce qui correspond à un recul de 7,8%

et donc une baisse de 5,4 MMDH.

Dans son bulletin mensuel des statistiques des finances publiques (BMSFP) du mois de mars, la TGR a attribué cette baisse à «la diminution des impôts directs de 11%, des impôts indirects de 1,6%, des droits d'enregistrement et de timbre de 5,9% et des recettes non fiscales de 25,4%, conjuguée à la hausse des droits de douane de 10%».

En détail, les recettes fiscales brutes ont été de 58,2 MMDH contre 61,9 MMDH à fin mars 2020, en diminution de 5,9% ou -3.682 MDH, suite à la hausse des recettes douanières de 0,5% et de la baisse de la fiscalité domestique de 8,1%.

S'agissant des recettes non fiscales, il ressort des statistiques qu'elles se sont inscrites en baisse de 25,4% pour s'établir à 4,9 MMDH contre 6,6 MMDH un an auparavant, correspondant à une perte de 1,7 MMDH.

Cette baisse s'explique notamment par «la diminution des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (1.077 MDH contre 3.093 MDH) et des fonds de concours (277 MDH contre 1.517 MDH), conjuguée à l'augmentation des recettes de monopoles (1.172 MDH

contre 771 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.034 MDH contre 366 MDH)», selon la TGR.

En baisse de 5,7% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, les dépenses émises au titre du budget général ont été de 96,9 MMDH à fin mars 2021. En cause, «La diminution de 3,2% des dépenses de fonctionnement, de 13,7% des dépenses d'investissement et de 4,2% des charges de la dette budgétisée».

Et la TGR de préciser que la diminution des charges de la dette budgétisée de 4,2% s'explique par la baisse de 7,3% des remboursements du principal (11,7 MMDH contre 12,7 MMDH) et la hausse de 2,3% des intérêts de la dette (6.264 MDH contre 6.125 MDH).

Soulignons par ailleurs que les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 167,2 MMDH à fin mars 2021.

Pour la TGR, cela représente un taux global d'engagement de 32%, soit le même niveau à fin mars 2020. Tandis que le taux d'émission sur engagements a été de 70% contre 72% un an auparavant.

Alain Bouithy



Baisse de 25,4% des recettes non fiscales à 4,9 MMDH contre 6,6 MMDH un an auparavant

Adoption en commission du projet de loi relatif au blanchiment des capitaux

La commission de justice, de législation et des droits de l'Homme à la Chambre des représentants a adopté à l'unanimité, dans la nuit de lundi à mardi, le projet de loi n° 12.18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43.05 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Présenté par le ministre de la Justice Mohamed Benabdelkader, ce texte s'inscrit dans le cadre des efforts du Maroc visant à renforcer le système judiciaire national en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Il vise également à adapter ledit système aux normes internationales adoptées par le Groupe d'action financière dans ce domaine et à remédier aux carences contenues dans les textes actuels et notamment celles relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle.

Bonne résilience des phosphates en 2020

Le secteur des phosphates a affiché une bonne résilience au cours de l'année 2020, soutenu par la bonne performance du Groupe OCP qui a gardé ses avantages compétitifs dans un marché à forte demande, selon la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

La production de phosphate brut s'est renforcée de 6,1% contre +2,8% en 2019, tandis que celle des dérivés a enregistré une hausse de 9,7% suite à l'amélioration de la production aussi bien de l'acide phosphorique (+6,1%) que des engrais phosphatés (+12,1%), précise la DTFE dans sa note de conjon-

ture portant sur les premiers résultats de l'année 2020.

Parallèlement, les exportations en volume ont marqué un net rebond de 8,9% pour le phosphate brut et de 20,5% pour les dérivés, a fait savoir la même source. Et d'ajouter que cette bonne performance reflète le maintien de la position de leadership du Groupe OCP dans un contexte marqué par un repli notable des principaux concurrents, notamment la Chine et les Etats-Unis. Elle est attribuée également à la hausse significative des volumes d'exportations d'engrais, principalement vers l'Inde, l'Amérique latine, l'Europe et dans une moindre mesure l'Afrique.

Les TPE lourdement impactées par les délais de paiement

Dans le contexte de la crise sanitaire, lié à la pandémie de la Covid-19, la très petite entreprise (TPE) a été lourdement impactée en matière de délais de paiement, a indiqué récemment le directeur études et communication à Inforisk, Amine Diouri.

Intervenant lors d'un webinar sous le thème "Délais de paiement: Situation et plan de sauvetage" organisé par la Chambre de commerce suisse au Maroc, M. Diouri a relevé qu'en matière de délais de paiement, la petite ou moyenne entreprise (PME) ne "souffre pas dans les mêmes ordres de grandeur" que la TPE.

Il a, à cet effet, souligné que si l'on regarde la situation des grandes entreprises, on s'aperçoit que la situation est assez paradoxale, dans la mesure où les délais fournisseurs sont au-dessus des délais clients, en l'occurrence la grande entreprise paye plus tardivement qu'elle ne reçoit son argent.

En outre, l'expert a indiqué que le crédit inter-entreprise s'est situé au-delà de 400 milliards de dirhams (MMDH) en 2019, dépassant l'encours de crédit desservi aux entreprises non financières privées depuis plus de dix ans, ce qui fait de lui la première source de financement des entreprises marocaines.

Evoquant la crise, M. Diouri a fait savoir qu'en début de pandémie, les entreprises ont eu beaucoup plus de difficultés à retrouver leurs créances et les délais de paiement se sont encore allongés de 40

à 49 jours.

M. Diouri a, par ailleurs, rappelé que la résilience des entreprises qui ont réussi à surmonter l'année 2020 en matière de défaillances, revient aux aides de l'Etat, notamment à travers Damane Relance, Damane Oxygène, ou tout autre programme ayant permis de contenir ce besoin de BFR supplémentaire qui est né avec cette pandémie. Pour sa part, Ahmed Belfahmi, chef de division à la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP), a relevé que les établissements et les entreprises publiques (EPP) constituent la principale composante de l'Etat, en termes de commandes publiques, d'investissements et de probléma-

tiques également.

Il a, à cet effet, indiqué que bien qu'il soit un acteur majeur dans la croissance économique et porteur de grands chantiers et projets, le secteur des EPP comporte des limites, notamment liées à l'extension du portefeuille public, la concentration des performances et des faiblesses des transferts vers l'Etat, le risque de surendettement, ainsi que la dépendance du Budget général de l'Etat (BGE) et l'esoufflement des modèles économiques.

"C'est dans ce sens que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration a mis en place des actions concrètes, à même de maîtriser les délais de paiement des

EEP, avec comme défi le maintien de la tendance positive de surmonter les difficultés de trésorerie", a-t-il soutenu.

Il a été aussi question d'accompagner les EEP via l'accélération des transferts budgétaires du BGE et l'activation des procédures d'apurement de leur crédit de TVA, outre le suivi des différentes réclamations des fournisseurs déposées au niveau de la plateforme AJAL, a-t-il ajouté.

De son côté, le directeur général d'Euler Hermes ACMAR, Hicham Alaoui Bensaïd, a noté qu'en pleine période de pandémie, le risque de contrepartie a mécaniquement augmenté dans des proportions très substantielles, se traduisant au Maroc notamment

par une projection de hausse des défaillances des entreprises.

Après avoir explicité la place de l'assurance-crédit dans la gestion des risques face aux impayés, M. Bensaïd a souligné l'impératif de disposer d'un bon système de prévention de risque, afin d'apporter une réponse circonstanciée et proportionnée à la conjoncture actuelle.

Et de soutenir: "Autant notre engagement en matière de prévention structurelle des risques que notre solvabilité financière ainsi que celle de nos actionnaires, nous ont permis d'allier amont et aval de la chaîne de valeur, apportant ainsi un certain confort dans une conjoncture incertaine".



Le capital investissement, une industrie qui a gagné en expérience

L'industrie du capital investissement au Maroc a gagné en expérience, avec des équipes locales de gestion ayant de nombreuses années d'exercice, a affirmé le président de l'Association marocaine des investisseurs en capital (AMIC), Tarik Haddi.

"L'industrie a gagné en expérience, puisque nous disposons aujourd'hui des équipes de gestion locales de qualité avec de nombreuses années d'exercice et de track record suffisant: 13 ans d'expérience par collaborateur et 15

opérations par collaborateur", a indiqué M. Haddi, dans une interview à la MAP.

Au total près de 22 milliards de dirhams (MMDH) ont été levés et gérés depuis le début de l'activité, à travers 60 fonds investis dans plus de 220 entreprises, avec un rendement (TRI brut moyen) de 13%, a-t-il ajouté.

"La profession a également gagné en transparence et en bonne gouvernance avec le dispositif légal et réglementaire régissant les OPCC (Organismes de placement collectif en capital) sous supervi-

sion de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), qui s'étend progressivement au sein de la profession", a-t-il souligné.

Interrogé sur la participation modeste des investisseurs institutionnels dans ce marché, le président de l'AMIC a relevé que cela s'explique essentiellement par "les premiers investissements dans les tout premiers fonds de capital investissement marocains pour qui la performance n'était pas au rendez-vous".

"De plus, les fonds de capital investissement sont malheureuse-

ment amalgamés avec des fonds touristiques ou d'infrastructures, dont les performances sont beaucoup plus faibles", a soutenu M. Haddi.

Et d'ajouter: "Souvent, après une mauvaise expérience, les institutionnels ne reviennent plus sur la classe d'actif concernée".

Or, les choses ont changé et l'AMIC projette ainsi d'approcher les institutionnels pour échanger avec eux sur l'ensemble de ces aspects, identifier les autres freins éventuels à leurs investissements dans les fonds de capital investis-

sement, et mettre en œuvre les mesures pour les lever, a fait savoir M. Haddi.

"L'objectif est d'accompagner la mutation nécessaire de notre système de financement pour faire du capital investissement le principal levier du financement de la PME non cotée au Maroc, et du développement du marché des capitaux par les sorties en bourse des fonds comme c'est le cas dans toutes les économies avancées", a indiqué le président de l'AMIC.

PNEUMATIQUE HAD HRARA SARL AU
N°32 LOT SANAA 2
ROUTE HAD HRARA
SAFI

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05/02/2019 établi à Safi, il a été décidé ce qui suit :

- Agrément d'un nouveau associé : M. M. AIT SAID BRAHIM.
- M. M. AIT OUHMANE MOHAMED a cédé la totalité de ses parts sociales soit 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune à M. AIT SAID BRAHIM ;
- La société sera gérée par M. AIT SAID BRAHIM pour une durée illimitée.
- La signature : M. AIT SAID BRAHIM.
- L'assemblée générale a décidé que les articles 7,13 et 15 des statuts seraient dorénavant modifiés.
- L'assemblée générale a agréé la mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de premier instance de Safi en 11 Février 2019 sous N° 104.

N° 3519/PA

ATS LIFTING ENERGY
I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société SARL dont les caractéristiques sont :

- Objet Social : ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES (GAZ ET FUEL)
- Siège social : LOT VIADICCI RESIDENCE RANIA IMM 1ER ETAGE APPT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. ABDELFITTAH AIT-LAMKADEM... 50 000,00 dhs
- Mr. SAMI LAAMOURI... 50 000,00 dhs
- Durée : 99 ans.
- GERANCE : Mr. SAMI LAAMOURI et Mr. ABDELFITTAH AIT-LAMKADEM, cogérants associés pour une durée illimitée. Il aura la signature Sociale conjointe envers les tiers.
- II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 15/04/2021 sous le N° 939. RC N° 27817.

N° 3520/PA

« FUTURAS SERVICE »
SARL

Aux termes d'un acte SSP en date du 2021, il a été établi les statuts d'une société SARL au dont les caractéristiques sont les suivantes

- Dénomination : « FUTURAS SERVICE » SARL AU
- Objet : IMPORTATION-EXPORTATION MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFETUANT .NEGOCIANT
- Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIEE UNIQUE -SARL- AU
- Durée : 99 ans
- Siège social : 128 RUE EL ARAAR ETG 2 BUR 6 Casablanca
- .Capital : le capital est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs

1. Gérance : la société est administrée par Mr LAARI SAID

N° 3521/PA

RENOVE PROMOTION
Aux termes d'un acte notarié enregistré à Casablanca le 24/02/2021, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1-DENOMINATION SOCIALE : RENOVE PROMOTION
- 2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet la promotion immobilière
- 3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, Étage 3, Bureau 13
- 4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
- 5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à dix mille (10.000) dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés.
- 6-GERANCE : Monsieur SAID Mustapha et Monsieur SAID Mohamed ont été nommés cogérants pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 12/03/2021 sous le numéro 769855.

N° 3522/PA

STE INTROSPECTUS
SARL AU

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 05/03/2021 l'associé de la société INTROSPECTUS, à décidé de liquider la société et nommer comme liquidateur Mme. ABLOULOUAFA ME- RYEM, le lieu de liquidation : CENTRE COMMERCIAL RTE MEDJOUNNA BU- REAU N°7 IMM EG4 EL FIDA DERB SULTAN -CASABLANCA-

-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 19/04/2021 sous n° 774912.

N° 3523/PA

STE DAVIDSON SARL

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 12/01/2021, les associés de la société DAVIDSON SARL, ont décidé :

- Cession des parts sociales de Mme. ASSIYA BENCHEKROUN-HIMDI (500) parts au profit de Mme. IHSSANE GUSSOUS.
- Démission de Mme ASSIYA BENCHEKROUN-HIMDI de sa qualité de gérante.
- Nomination de nouvelle gérante Mme IHSSANE GUS- SOUS pour une durée illimitée, la société est engagée par la seule signature de Mme IHSSANE GUSSOUS.
- Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 19/04/2021 sous n°774913.

N° 3524/PA

STE GROUP AUTO
ACCESSOIRES
Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 05/01/2021 /, il a été établi les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE GROUP AUTO ACCESSOIRES » SARL, Objet : COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DE TOUTES SORTES D'ACCES- SOIRES D'AUTOS, SIEGE SOCIAL: RES YOUSSEF LOT SALAM 1 SIDI MOUMEN CASABLANCA, DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams cha- cune. MR.QOZBOUR KHA- LJID à 500 parts, MR. BOUCHAIB QOZBOUR à 500 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de MR.BOUCHAIB QOZBOUR

-Le dépôt légal a été effectué

au greffe de tribunal de Com- merce de Casablanca le 19 AVRIL 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 499575 et n° de dépôt 774974.

N° 3525/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE
DE BENSILMANE
CERCLE DE BOUZHNIKA
CAIDAT DE CHERRAT
COMMUNE
DE CHERRAT

Avis d'Appel d'Offre
ouvert N° 02/2021

Le : Mercredi 19 Mai 2021 à 11h il sera procédé dans la salle de réunion du président, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour : « Les travaux d'aménagement du parking du terrain de foot, sis à la commune de Cherrat, province de Benslimane. Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du service technique de la Commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespub- lics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 Dhs (Dix mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jour- nada I 1434 (20 Mars 2013) Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de

la séance et avant l'ouver- ture des plis.

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est de : (424.284,00 dhs TTC) Quar- tre cent vingt quatre mille deux cent quatre vingt qua- tre dirhams .

Les pièces justificatives à produire sont celles pré- vues à l'article 29 du décret précité à savoir :

- 1) Dossier administratif comprenant :
- Déclaration sur l'honneur suivant modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offre.
- Pièce justifiant les pou- voirs du représentant de l'entreprise accrédité pour signer les offres.
- Attestation de situation fiscale, datant de moins d'un an certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière.
- Attestation délivrée de- puis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet orga- nisme.
- Récépissé du cautionne- ment provisoire ou attesta-

tion personnelle et solidaire en tenant lieu.

- Certificat d'immatricula- tion au registre de com- merce.

2) Dossier technique comprenant :

- Etat détaillé des moyens humains et matériels du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance de prestation qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- Attestations récentes des travaux analogues à ceux du présent marché déli- vrées par les hommes de l'art.

3) Offre financier

- L'acte d'engagement conformément au modèle ci-joint par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux condi- tions prévues au cahier des charges et moyennent les prix qu'il propose.
- Le bordereau des prix et le détail estimatif.
- 4) Dossier additif
- Cahier des prescriptions spéciales.
- Règlement de consulta- tion.

NB : L'ouverture des plis sera conformément à l'article 40 du décret précité.

N° 3526/PA

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Suite à la décision gouvernementale n° 03 du 14/04/2021, il est porté à la connaissance du public que'une enquête publique sera ouverte le 04 Mai 2021, à la Commune Oujda Province d'Oujda Angad, relative au projet de construction d'une station service et ses dépendances par la Sté «ELKHARJI HAJA» et ce pendant 20 jours le temps de l'enquête publique.

Le présent arrêté sera affiché à la Commune Oujda, pendant 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.

La population concernée par la présente enquête pu- blique est la population de la Commune d'Oujda.

N° 3527/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/DPK/2021

Le 18/05/2021 à 10H00 du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa –Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix N°01/DPK/2021 concernant :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE 12 LYCEES QUALIFIANTS RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA -PROVINCE DE KENITRA-EN QUATRE (4) LOTS.

LOT N°	Objet	Estimation en DHS TTC
LOT 1	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS: BINOUI ALHAYTAM, ABDELRHMAN ESSASSER ET TABA HOUSSIN RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA.	120 000,00 DHS CENT VINGT MILLE DIRHAMS
LOT 2	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS: ABDELMALEK SAGHBI, ALQOUDS ET IBN SINA RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA.	120 000,00 DHS CENT VINGT MILLE DIRHAMS
LOT 3	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS: BEN AARAB, MORAMED V ET IDRISSI PREMIER RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA.	120 000,00 DHS CENT VINGT MILLE DIRHAMS
LOT 4	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS: BINOUI BATTOUTA, ABOU HAYANE ATTAOUHIDI ET AL MASSIRA AL KHADRA RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA.	120 000,00 DHS CENT VINGT MILLE DIRHAMS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du ministre de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministre de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés);

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Kénitra -service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;

-Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

♦ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 6,7, 8 et 9du Règlement de la consultation.

N°3518/PA

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021

، انه طبقاً لمقتضيات قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1178. 11 الصادر في 27 أبريل 2011 بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية . تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية والذي يقف في وجه المصاعدين التقنيين من الدرجة الثالثة للتجنيد لميزانية جماعة تدرزي، المتوفرين على الشروط النظامية والمتعلقة في أقدمية لا تقل عن ست سنوات، ويحدد عند المناصب الممنح في شأنها في منصب واحد (01)، ويجري هذا الامتحان بمقر جماعة تدرزي بتاريخ 22 ماي 2021.

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتباري بشأنها	ملف الترشيح
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المرشحين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار والدرجة الأصلية.	يحدد عدد المناصب المتباري في شأنها في حدود 13% من عدد الموظفين المتوفرين للشروط النظامية.	تودع ملفات الترشيح بمقر جماعة تدرزي وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة تقديم ترشيحهم إلى مصلحة الموظفين بالجماعة قبل تاريخ 10 ماي 2021 وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

N°3517/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
أقليم الصويرة
دائرة تملزل
قيادة تدرزي
جماعة تدرزي

Fiduciaire MAY Consulting 0522 604 416
7, Rue lieutenant Fernand, la villette
Création de société « MULTI LOGISTIQUE ET TRAVAUX SARLAU »
Au terme d'un acte SSP en date de 31/03/2021 à Casablanca a été établi les statuts d'une SARLAU, dont les Caractéristiques sont les suivantes:
DENOMINATION: MULTI LOGISTIQUE ET TRAVAUX « SARLAU ».
L'Objet social: TRANSPORT DE MARCHANDISES, TRAVAUX DIVERS.
Siège social : RES AL BOUSTANE 2 IMM 1 MAG 1 BERNOUSSI Casablanca.
Capital social: 100.000,00 Dhs.
Composé de 1000 parts sociales de 100Dhs, réparties comme suit:
1- Mr. OUAALLOUHOU Abdeljalil: ... 1000 parts sociales.
Gérance: la Société est gérée par: Mr. OUAALLOUHOU Abdeljalil.
Durée: 99 ans.
La création a été effectuée auprès de centre régional d'investissement, Le 08 avril 2021 et le RC N° 498 517-Casablanca,
Extrait Pour mention
N° 3530/PA

«ISO TEAM»
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le11/03/2021, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : «ISO TEAM»SARL
OBJET SOCIAL : Conseil en qualité, sécurité et environnement ;
- Etude d'impact sur l'environnement ;
- Etude et évaluation des risques et des ambiances dangereuses au travail.
SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3-MOHAMMEDIA.
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales De 100,00 DHS chacune, réparties comme suit :
- M. Youssef HARAKAT ... 50.000,00DHS
- M.Zakaria MOUHSSINE... 50.000,00DHS
Total : 100.000,00 DHS

DUREE:99 ans.
GERANCE : la société sera gérée par M. Youssef HARAKAT,titulaire de la C.I.N N°BK260703, demeurant à LOT SANA RUE 1 N°36 AIN CHOK-CASA et M.Zakaria MOUHSSINE,titulaire de la C.I.N N° SH152139, demeurant à AVENUE DES FAR IMM TAZI ETG 2 APPT 9-MOHAMMEDIA, pour une durée illimitée et par une signature séparée.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 15/04/2021 sous N° :930, RC N° :27799.
N° 3531/PA
«MAJD POISSONS»
Constitution
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 16/02/2021, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : «MAJD POISSONS» SARL AU
OBJET SOCIAL : - Achat et vente de toutes sortes de poissons.
SIEGE SOCIAL:LOT BEN HAMDOUN N°16 -MOHAMMEDIA.
CAPITAL SOCIAL:Le capital est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique.
DUREE SOCIALE : 99 ans.
GERANCE : La société sera gérée par M. Bouchaib MOUSLIH, de nationalité marocaine, né le 01/01/1971 à FEDALATE BENSLIMANE, titulaire de la C.I.N N° T149042 et demeurant à LOT BEN HAMDOUN N°16 - MOHAMMEDIA, pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 13/04/2021 sous N° : 913, RC N° :27779.
N° 3532/PA
«PREVENTION SYSTEME»
Constitution
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 11/03/2021, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : «PRE-

VENTION SYSTEME » SARL
OBJET SOCIAL : -Travaux de gardiennage, nettoyage et jardinage ;
- Travaux de dératisation, désinsectisation et désinfection.
SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETG 1 APPT 3-MOHAMMEDIA.
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune. Ce capital est ainsi réparti comme suit :
- M. Mohammed SEBBAR... 50.000,00DHS
- M. Souhail NAIRY... 50.000,00DHS
Total :100.000,00 DHS
DUREE SOCIALE : 99 ans.
GERANCE : La société sera gérée par M. Mohammed SEBBAR, de nationalité marocaine le 30/04/1974 à MOHAMMEDIA, titulaire de la C.I.N N°T143451 et demeurant à HAY EL FALAH BLOC 1 N° 30 EL ALIA - MOHAMMEDIA, pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 15/04/2021 sous N° : 931, RC N° :27801.
N° 3533/PA
CENTRE OPTIQUE AL MAWLID SARL
RC N°451609
Aux termes du PV extraordinaire du 29/06/2020, il a été décidé :
* la suppression de l'objet **vente - import export d'appareillage auditif et médical**.
Par conséquent, suite à cette suppression, l'article 2 devient :
La société a pour objet :
-Opticien optométriste-
Vente - import export de matériel, appareillage et verrerie d'optique
* la démission de MR MEHDI CHAHIDI EL OUAZZANI de la fonction de gérant unique et la nomination de MR MEHDI CHAHIDI EL OUAZZANI ET Mlle LOUBNA CHEK-KOURY IDRISSE, comme cogérants pour une durée illimitée,
* L'approbation des nouveaux statuts de la dite société.
*Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le

31/12/2020 sous n°759992. N° 3534/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts.
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert
n°33/2021/DPEFLCD-Rbt
Le 18/05/2021 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la prestation de gardiennage de la forêt urbaine de la ceinture verte de Rabat relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de rabat- deuxième tranche.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à

Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :cinquante mille (50 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinq cent quarante et un mille sept cent cinquante et un dirhams et quatre centimes (541.751,04)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 3535/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE NIHIT
AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
La commune NIHIT organise le : dimanche 23 MAI 2021 à 10 heures un examen d'aptitude professionnelle année 2021 pour accès au grade de REDACTEUR 2 G Echelle 10 au profit des fonctionnaires rétribué sur le budget de ladite commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade de REDACTEUR 3 G échelle 9 jusqu'au 01/05/2021.
Cet examen sera organisé au siège de cette commune et le nombre des postes ouverts est de : une poste.
Le dernier délai de dépôt des demandes de candidatures est le : 18 Mai 2021
N° 3536/PA

ROYAUME DU MAROC
Université Chouaib Doukkali - El Jadida
PRESIDENCE
جامعة شعيب الدكالي
المملكة المغربية
جامعة شعيب الدكالي - الجديدة
الرئاسة
Université Chouaib Doukkali
APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA
Conformément à la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le Dahir n° 1.00.199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) notamment l'article 20 ; et conformément au dahir n° 1.12.20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) portant promulgation de la loi organique 02.12 relative à la nominations aux hauts postes de l'Etat en application des dispositions des articles 49 et 92 de la constitution, et aux dispositions du décret N°2.12.412 du 24 delquidaa 1433 (11 octobre 2012) en application des dispositions des articles 4 et 5 de la loi organique 02.12, et conformément à la note ministérielle N°106/07 du 27 mars 2019 relative à la procédure de l'appel à candidatures au poste de Doyen ou de Directeur d'un établissement universitaire ; et en application de la décision du Ministre de tutelle du 16 Avril 2021 sous N°07/074,
Le Président de l'Université Chouaib Doukkali porte à la connaissance des professeurs de l'Enseignement Supérieur qu'un appel à candidatures est ouvert pour occuper le poste suivant:
- Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'El Jadida.
Les dossiers de candidature peuvent être retirés au siège de la Présidence de l'Université sis : avenue Jabrane Khalil Jabrane, EL Jadida, Secrétariat Général, du : **03 Mai 2021 au 07 Mai 2021 de 9h00 mn à 15h00 mn**, ou à partir du site web de l'université www.ucd.ac.ma; durant la même période.
Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés contre récépissé, en six exemplaires, en plus d'une copie sur USB, du **07 Juin 2021 au 11 Juin 2021 inclus, de 8h30 mn à 12h 00 mn, et de 14 h30 mn à 18h 00 mn** à l'adresse sus-indiqués.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE ZAGORA
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
DES CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS ET DE PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHES
AVIS RECTIFICATIF ET REPORT D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : AOO23 à34/ZAG/2021.
SEANCE PUBLIQUE
Vu les modifications introduites dans les dossiers des AOO N° 23-34/ZAG/2021 et la correction de l'estimation de l'AOO N° 28/ZAG/2021, Il est porté à connaissance des concurrents que les séances des ouvertures des plis relatives aux AOO au rabais au majoration susmentionnés qui sont programmées pour Le 22 et 23 Avril 2021, à partir de 10 h 00 mn du matin, sont reportées jusqu'à le 03 et 04 mai 2021 à partir du 10h00 dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora,
N°3528/PA

Av. Jabrane Khalil Jabrane
B.P 299 -24000 El Jadida
Tel : 05.23.34.44.47/48
Fax : 05.23.34.44.49
www.ucd.ac.ma
الهاتف : 05.23.34.44.47/48
الفاكس : 05.23.34.44.49
www.ucd.ac.ma
شعبان جبران خليل جبران
حرف : 299 - 24000 الجديدة
N°3529/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Département des Eaux
et Forêts.
Direction Régionale des
Eaux Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
de Rabat- Salé-
Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale
des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifi-
cation de Rabat
Avis d'appel d'offres
ouvert n°:
49/2021/DPEFLCD-Rt
Le 17/05/2021 à 10H00, il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
et de la lutte Contre la Dé-
sertification de Rabat sis à
Km 8,3 avenue Mohamed
VI, Dar Essalam Rabat, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix, pour Travaux
d'entretien des pistes for-
estières de Dar Essalam
au niveau de la forêt de
Témara, sur une longueur
de 8,01 Kms, relevant de la
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifica-
tion de Rabat.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
d'ordre de La Direction
Provinciale des Eaux et Fo-
rêts et de la lutte Contre la

Désertification de Rabat sis
à Km 8,3 avenue Moha-
med VI, Dar Essalam
Rabat, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés pub-
lics à partir de l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.
ma.
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de
:Cinquante mille (50
000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de cinq cent
trente huit mille deux cent
soixante-douze dirhams
zéro centimes (538.272,00)Dhs TTC.Le
contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Bu-
reau d'Ordre de La
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la lutte
Contre la Désertification
de Rabat sis à Km 8,3 Ave-
nue Mohamed VI, Dar Es-
salam, Rabat;
• Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précitée ;
• Soit les remettre au pré-

sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis;
• Soit les déposer par voie
électronique.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de consultation.
N° 3537/PA

عبد العزيز البطول
مفوض قضائي
مخلف
ملفي تنفيذ
عدد: 2021/8511/756-2021/8511/755
مراجعتا: 468 و 469 و 12-2021/13
إعلان من بيع
يعين المفوض القضائي لدى المحكمة الابتدائية
بالبضائع الموقعة أسفله: عبد العزيز البطول
أنه سيبيع ببيع قضائي بللراء العلني بوجه
2021/05/06 على الساعة 12 ظهرا بالعنوان
التالي: 33 زينة ليونار دافنشي درب خلف الدار
البضائع.
للفائدة: السيد بلدي محمد
الجامعة محل الخبارة معها مكتب الأستاذ عبد
الرحيم الشويب محامي بهيئة الدار البضائع.
في مواجهة: 1- السيد ناجم سفيان
2- شركة اكسبير انطو في ش.م.ق
ونلك على التفويطات التالية:
- تلفون: IG
- حاسوب
- مكتب + 3 كراسي
- غرفة الصباغة نوع FIRAT
- فرن
- كوهيريسور
- كوتنطور
- حاسوب سمسونج
وسيوبي الثمن ناجرا مع زيادة 10% لفائدة الخزينة
N°3538/PA

ROYAUME DU MAROC
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 59/2021

Le 17/05/2021 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz – Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux de voirie et pavage du quartier Qods tranche II à la ville de Youssoufia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000,00 Dirhams (Soixante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

5 688 660,62 Dirhams (Cinq Million Six Cent Quatre Vingt Huit Mille Six Cent Soixante Dirhams et Soixante Deux Centimes).

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	2-2	2-3
CLASSE	2	3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°3539/PA

ROYAUME DU MAROC
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 61/2021

Le 17/05/2021 à 11h30 , il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux d'électrification 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à la médina d'Essaouira, dans le cadre du programme complémentaire de réhabilitation et de mise en valeur de l'ancienne Médina d'Essaouira 2019-2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 22 000.00 Dirhams (Vingt Deux Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

2 195 457.60 (Deux Million Cent Quatre Vingt Quinze Mille Quatre Cent Cinquante Sept Dirhams Et Soixante Centimes T.T.C).

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	4-1	4-3
CLASSE	2	1

Pour l'ancienne classification, les candidats doivent fournir le certificat de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville en tenant compte des équivalences des classes et seuils de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°3541/PA

ROYAUME DU MAROC
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 60/2021

Le 17/05/2021 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz – Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant l'achèvement des travaux d'aménagement du quartier AL AMAL 2^{ème} tranche-ville de Youssoufia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000,00 Dirhams (Soixante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

5 700 979.20 Dirhams (Cinq Million Sept Cent Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf Dirhams et Vingt Centimes).

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	2-3
CLASSE	3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°3540/PA

Super Ligue

Reverra-t-on Hakim Ziyech et Achraf Hakimi en équipe nationale ?



“Les joueurs des clubs concernés par la Super Ligue pourraient se voir refuser la possibilité de représenter leurs équipes nationales”, prévient l’UEFA et la FIFA

Après la déflagration, place aux doutes et autres interrogations. Hakim Ziyech (Chelsea FC) et Achraf Hakimi (Inter de Milan), stars et figures de proue de l’équipe nationale, mais également pensionnaires de deux des 12 clubs fondateurs du projet de Super Ligue, sont évidemment concernés. Pourront-ils poursuivre leurs quêtes en Ligue des champions et FA Cup pour le premier, et pour le Scudetto pour le second ? Pis, les reverra-t-on un jour avec le maillot de la sélection marocaine sur le dos ? Rien n’est moins sûr.

Dimanche soir, à la veille de la réunion du comité exécutif de

l’UEFA, qui a, par ailleurs, entériné le projet de réforme de la Ligue des champions à partir de 2024, douze grands clubs européens ont annoncé leur volonté de ne plus participer à la compétition phare gérée par l’instance européenne, tout en créant en parallèle leur propre Super Ligue. Serpent de mer depuis des années, cette nouvelle compétition semble cette fois bel et bien lancée en raison de la détermination affichée par ses pères fondateurs. Une annonce qui a suscité de nombreuses réactions.

L’UEFA en premier. L’instance n’est pas restée les mains croisées en promettant des sanctions exemplaires qui ne seront pas sans conséquences sur les équipes nationales. «Quelques clubs anglais, espagnols et italiens pourraient prévoir d’annoncer la création d’une soi-disant “Super Ligue” fermée», a indiqué l’UEFA

dans un communiqué. Et de préciser : «Les clubs concernés se verront interdire la participation dans toute autre compétition au niveau national, européen ou mondial, et leurs joueurs pourraient se voir refuser la possibilité de représenter leurs équipes nationales».

L’utilisation du conditionnel par l’instance européenne n’atténue en rien la portée des menaces et des possibles sanctions prévues. Et pour cause, en janvier dernier, la FIFA avait déjà prévenu les frondeurs à la suite des premières rumeurs d’une Super Ligue : « Une telle compétition ne serait reconnue ni par la FIFA ni par la confédération concernée. De ce fait, tout club ou joueur disputant une telle compétition se verrait refuser le droit de participer à une quelconque compétition organisée par la FIFA ou sa confédération ». Ipso facto, Hakim Ziyech et Achraf Hakimi, dont les clubs sont

impliqués dans ce projet où la participation des cadors sera garantie, à l’instar de l’Euroleague en basket, pourraient donc ne plus avoir le droit de participer aux compétitions internationales avec les Lions de l’Atlas.

Un handicap de taille pour l’EN et son coach Vahid Halilhodzic. Mais pas que. Qualifié en demi-finale de la Ligue des champions avec Chelsea, Hakim Ziyech risque de voir s’envoler ses chances de remporter sa première FA Cup face à Leicester (le 15 mai), mais aussi ses ambitions de qualification contre le Real Madrid dans une semaine, puisque l’UEFA envisage d’exclure trois des quatre demi-finalistes de sa compétition.

A savoir Chelsea, Real Madrid et Manchester City qui doit affronter le PSG. Idem pour les fédérations nationales. Par conséquent, l’Inter de Milan d’Achraf Hakimi,

en bonne voie pour remporter son 19ème Scudetto, pourrait également être exclu de la Serie A.

En somme, la situation des joueurs des 12 clubs et donc d’Achraf Hakimi et de Hakim Ziyech est peu enviable. Ils sont coincés entre l’enclume et le marteau. Entre leur amour pour la patrie et les désirs de leurs employeurs. Si les sanctions envisagées par la FIFA et l’UEFA venaient à être entérinées, pourreraient-ils avoir le courage de changer de club ? La réponse à cette question sera déterminante pour leur avenir en équipe nationale, d’autant que, désormais, il est fort probable que les 12 clubs à l’origine du projet de Super Ligue et les instances internationales ne marchent plus la main dans la main. A l’évidence, la guerre est lancée avec des dommages collatéraux en pagaille.

Chady Chaabi

Infantino fustige les dissidents qui devront subir les conséquences



Il n’y a “pas le moindre doute” que la Fifa “désapprouve fortement” le projet de Super Ligue lancé lundi par douze clubs

européens dissidents qui “devront subir les conséquences” de leur rupture, a affirmé mardi son président Gianni Infantino.

Ce projet voulant supplanter la Ligue des champions est “un club fermé”, “dissident des institutions existantes”, a pointé le patron de la

Fifa en ouverture du congrès annuel de l’UEFA, l’instance européenne du football.

“Soit vous êtes dedans, soit vous êtes dehors. Vous ne pouvez pas être à moitié dedans et à moitié dehors”, a-t-il ajouté, agitant à nouveau la menace de l’exclusion des clubs dissidents et de leurs joueurs de toutes les compétitions nationales et internationales, sans néanmoins citer de mesures concrètes.

“Les promotions et les relégations sont un modèle qui a été couronné de succès”, a encore lancé le dirigeant, s’opposant à ce système de ligue quasiment fermée, où les clubs fondateurs auraient leur ticket garanti chaque saison, au lieu de devoir se qualifier via les championnats domestiques.

La prise de parole d’Infantino au congrès de l’UEFA était particulièrement attendue par le monde européen du football, qui aura besoin de la Fifa pour mettre en

place les représailles qu’il entend infliger aux clubs sécessionnistes, comme celle, discutée juridiquement, de bannir leurs joueurs des compétitions internationales avec leurs sélections.

Quelques minutes plus tôt, le président du Comité international olympique (CIO) Thomas Bach, avait lui aussi dénoncé le projet emmené par six clubs anglais, trois espagnols et trois italiens.

“Le modèle sportif européen est une approche unique (...) fondée sur l’ouverture d’une compétition équitable qui donne la priorité au mérite sportif. Ce modèle est menacé aujourd’hui (...), défié par une approche purement guidée par le profit”, a-t-il regretté.

Les douze clubs dissidents ont secoué l’Europe du foot dans la nuit de dimanche à lundi en annonçant leur Super Ligue, qu’ils veulent lancer au plus vite pour concurrencer la traditionnelle Ligue des champions de l’UEFA.

Sport

Coupe de la Confédération

Match capital pour la RSB Sortie sans enjeu pour le Raja



La RSB acculée à la victoire.

La Renaissance sportive de Berkane et le Raja de Casablanca croiseront le fer, aujourd'hui en déplacement, respectivement avec les équipes de Napsa Stars de Zambie (16h00-Groupe: B) et de Namungo de Tanzanie (13h00-Groupe: D), et ce pour le compte de la cinquième journée de la Coupe de la Confédération.

Les deux clubs marocains avaient emprunté, dimanche dernier, un vol spécial commun qui avait atterri en premier à Lusaka avant de poursuivre sa trajectoire vers Dar Es Salam. Aussitôt leurs matches terminés, ils rebrousseront chemin pour regagner Casablanca jeudi à trois jours de leurs

rencontres du championnat national, prévues dimanche à 21h00 avec RSB-DHJ et RCA-OCS.

Pour l'équipe berkanie, l'opposition contre Napsa Stars n'obéit qu'à une seule équation, la victoire si elle veut conserver ses chances intactes de qualification au tour des quarts de finale. D'ailleurs, le coach du club, Juan Pedro Benali, qui en est à ses premiers matches continentaux, en est conscient et il l'a fait savoir en tonnant qu'il est inadmissible que le tenant du titre quitte le tournoi lors de la phase de poules.

Avec 5 points au compteur, ce qui vaut à la RSB la troisième place, le champion sortant est sommé de

gagner et d'attendre le résultat de l'autre match qui se jouera simultanément à Garoua entre les Camerounais de Coton Sport, leaders avec 9 points, et les Algériens de la Jeunesse sportive de Kabylie, deuxième avec 6 points.

Une marque de parité arrangerait les affaires des Berkanis, à condition que ces derniers surelassent Napsa Stars, bon dernier, ce qui leur permettrait d'envisager sous de bons auspices leur ultime sortie le 28 courant à domicile face à Coton Sport.

A noter que la RSB devra récupérer ses deux internationaux burkinabés, à savoir le défenseur Ioussoufou Dayou et l'attaquant Alain Traoré,

mais sera privée des services des défenseurs Hamza Rezagui et Abdelkrim Baadi, en plus de l'attaquant Moheine Iajour.

Si le match de la RSB se présente à grand enjeu, ce n'est aucunement le cas pour le Raja qui affrontera Namungo, un adversaire, lanterne rouge, largement dans ses cordes.

Avec quatre victoires en autant de sorties et une pole position assurée (12 pts), le Raja a dépêché une équipe quasiment remaniée, l'occasion pour bon nombre de réservistes de faire valoir leur talent lors d'un match officiel devant le nouvel entraîneur du club, le Tunisien Lassad Chabi.

Même si la qualification est déjà

acquise, les joueurs rajaouis retenus pour cette confrontation entretiennent l'espoir légitime d'aligner une cinquième victoire pour booster le moral du groupe avant d'aborder les prochaines épreuves, le match du championnat contre l'Olympique de Safi et la rencontre des quarts de finale de la Coupe du Trône face à l'ASFAR, le 5 mai prochain.

Il convient de signaler en dernier lieu que l'autre match de ce groupe D, programmé également à 13 heures, sera une affaire entre les Zambiens de Nkana et les Egyptiens de Pyramids, deux formations qui se partagent la deuxième loge (6 pts).

Mohamed Bouarab

Restructuration de la direction technique des EN

La réunion du comité directeur de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), tenue dimanche par visioconférence, a été consacrée à la restructuration de la direction technique des équipes nationales et à la confirmation de la demande du Maroc d'abriter les finales de la Ligue des champions (Casablanca) et de la Coupe de la CAF (Rabat).

Dans le cadre de la restructuration de la direction technique des équipes nationales, les catégories jeunes des équipes nationales ont été réparties en deux pôles, le premier englobant les jeunes de U13 aux U20 sous la supervision du cadre national Fathi Jamal, et le second comprend l'équipe nationale des U23 et l'équipe nationale des joueurs locaux. Celui-ci sera dirigé par Houcine Ammouta, tandis que Reynald Pedros sera en charge du pôle football féminin et Hicham Dguig du pôle futsal, indique un communiqué de la FRMF.

La réunion a été l'occasion de confirmer la candidature du Maroc pour l'accueil des finales de la Ligue des champions africaine au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et de la Coupe de la CAF au complexe sportif Moulay Abdellah de Rabat, ajoute le communiqué. Les villes d'Oujda et de Berkane ont été choisies pour accueillir la première édition de la Ligue des champions africaine du football féminin.

Le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa a

souligné la nécessité d'organiser une journée d'étude entre les clubs nationaux et les représentants de la Direction générale des impôts et ceux de la Caisse nationale de sécurité sociale pour discuter de l'acquittement des impôts par les clubs de foot et les versements dus à la CNSS à partir de juillet prochain dans l'objectif d'assurer aux joueurs une vie digne après la retraite. De son côté, le président de la Ligue nationale du football amateur (LNFA) Jamal Snoussi, a présenté un nouveau projet proposant de réduire l'âge des joueurs du championnat de la première division amateur à moins de 25 ans, avec possibilité d'inscrire quatre joueurs ne dépassant pas 28 ans.

Pour la deuxième division amateur, le projet propose de réduire l'âge des joueurs admis à 23 ans, avec possibilité d'inscrire jusqu'à quatre joueurs ne dépassant pas 25 ans. Après délibération, les membres du comité directeur ont demandé à M. Snoussi de lancer ce projet, de façon exceptionnelle, à partir de la saison prochaine, avant adoption définitive au titre de la saison sportive 2023/2024.

Au début de cette réunion, les participants ont récité la Fatiha à la mémoire de feu Reda Saqi, joueur de l'Étoile Jeunesse de Casablanca, décédé dimanche dernier lors du match qui avait opposé son équipe à l'équipe du Hassania de Benslimane.

Open international d'Espagne de taekwondo

Troisième marche du podium pour l'équipe du Maroc

La sélection nationale de taekwondo s'est classée troisième au tableau des médailles dans les catégories masculine et féminine en remportant une médaille d'or et trois d'argent, lors de la 20^e édition de l'Open international d'Espagne (G1) de taekwondo, disputée du 16 au 19 avril.

La médaille d'or a été remportée par Achraf Mahboubi dans la catégorie des moins de 80 kg, en s'imposant en finale face à l'Égyptien Seif Eissa (N.2) par 12 points à 11.

Le taekwondoïste marocain a remporté le métal précieux après avoir battu au premier tour le Croate Matej Nikolic (21-1) et le Libanais Tarik Mousalli en quarts de finale (24-4). En demi-finales, il a évincé l'Espagnol Raul Martinez (N.1) en s'imposant 18 à 9.

De son côté, la championne Oumaima El Bouchti, (-49 kg), a décroché la médaille d'argent après avoir perdu la finale contre l'Espagnole Adriana Cerezo Iglesias aux points (5-9).

El Bouchti avait pris, au passage, le dessus sur l'Espagnole Maria Ferrero (26-6) au premier tour, et sur la Française Tiavo Randrianisa au deuxième tour (8-0), avant de s'imposer en demi-finale devant l'Égyptienne Nour Abdelsalam, sur abandon.

Rabab Ouhaddi, sur les traces de sa compatriote, a remporté la médaille d'argent (moins 53 kg), après avoir battu l'Espagnole Lucia Garcia (11-2) au premier tour, la Croate Kristina Tomić (5-17) au deuxième et l'Espagnole Maria Breeze Alma (19-8) en quarts de finales. Avant de buter contre l'Espagnole Laura Rodriguez Marquina (22-11), la championne marocaine avait battu (7-5) en demi-finale l'Allemande Ela Aydin.

Pour sa part, Nada Laaraj, qualifiée pour les Jeux olympiques de Tokyo et classée deuxième du championnat, a également décroché la médaille d'argent (-57 kg) après avoir battu l'Espagnole Judit Merlos Ordonez (8-3) au premier match, l'Allemande Laura Goebel au deuxième avec un point en or et l'Espagnole Arlette Ortiz (10-6), avant de s'incliner en finale face à la Canadienne Skyler Park (6-4).

Outre l'Espagne, les athlètes participant à cette compétition représentaient notamment le Maroc, le Mexique, la Grande-Bretagne, la France, la Croatie, l'Allemagne, le Mali, la Tunisie, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Canada, le Kazakhstan, l'Italie, la Suède, la Grèce, la Turquie, la Norvège, le Liban, la Slovaquie, le Danemark et la Russie.